

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-194 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

**L'an 2025, le jeudi 2 octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.
Date de convocation : jeudi 25 septembre 2025 - Secrétaire de séance : Daniel FABRE
Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 62 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 71**

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Gisèle LEVRAT, Hélène BROUSSE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Eric MAITRE, Bernard PERRET, Serge MERLE, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Jean ROSET, Patrice MARTIN (*jusqu'à la délibération n°2025-148*), Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jocelyne LABARRIERE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2025-161*), Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2025-170*), Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Vincent MANCUSO (à Gisèle LEVRAT), Daniel MARTIN (à Daniel FABRE), Christian LIMOUSIN (à Pascal COLLIGNON), Serge GARDIEN (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Cyril DUQUESNE (à André MOINGEON), Stéphanie JULLIEN (à Alexandre NANCHI), Régine GIROUD (à Frédéric TOSEL), Marie-Claude REGACHE (à Béatrice DALMAZ), Daniel BEGUET (à Serge MERLE).

Etaient excusés et suppléés : Dominique DELOFFRE (par Hélène BROUSSE), Marie-Françoise VIGNOLLET (par Eric MAITRE), Jehan-Benoît CHAMPAULT (par Jocelyne LABARRIERE), Agnès OGERET (par Roland BONNARD).

Etaient excusés : Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Maud CASELLA.

Etaient absents : Stéphanie PARIS, Mohamed ABBES, Jean PEYSSON, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER, Mohammed EL MAROUDI.

Objet : Communication des rapports d'activité du Syndicat de la Rivière Ain Aval et de ses Affluents (SR3A) pour 2023 et 2024

M. Jean-Louis GUYADER, président, présente les rapports d'activité 2023 et 2024 du syndicat de la Rivière Ain Aval et de ses Affluents (SR3A).

Il rappelle que la CCPA est un membre important de ce syndicat. Elle désigne 15 des 37 membres du comité syndical (10 par Haut-Bugey Agglomération, 4 par la CC Rives de l'Ain – Pays de Cerdon, et 8 pour les 4 autres intercommunalités adhérentes).

M. Alain SICARD assure la présidence. Pour la CCPA, Jean-Pierre GAGNE et Jean PEYSSON sont vice-présidents ; Hélène BROUSSE et Daniel BEGUET sont membres du bureau.

Le SR3A assure pour le compte de ses membres l'exercice de la compétence obligatoire de gestion des milieux aquatiques et de prévention contre les inondations.

Les deux rapports d'activité reviennent en détail sur l'ensemble des actions réalisées en 2023 et 2024.

Ces exercices ont été marqués par plusieurs études : « *Ain Aval 2050* » pour définir une stratégie d'adaptation au réchauffement climatique ; les *Espaces de Bon Fonctionnement* du bassin de l'Albarine puis de la rivière d'Ain ; le programme d'études préalables au PAPI (Programme d'Actions de Protection des Inondations) qui est un diagnostic des risques d'inondations ; le schéma de gestion du Buizin.

.../...

Plusieurs travaux ont concerné le territoire de la CCPA à Saint-Maurice-de-Rémens (évacuation de 2 200 m³ de gravier), Ambronay (enlèvement des ligneux dans le lit du Nantey, et fossé de la Morette), Villieu Loyes Mollon (retrait de sédiments autour d'un pont sur le Gardon) ; entre Vaux-en Bugey et Ambutrix (coupe sélective sur le Buizin) ; sur l'Albarine et la Caline (entretien et retrait d'embâcles sur 8,5 km), etc.

Il faut noter aussi que le SR3A est le porteur du contrat territorial « Eau et Climat » pour le financement par l'agence de l'Eau RMC du petit et du grand cycle de l'eau.

En 2023, la contribution financière de la CCPA au fonctionnement du syndicat mixte s'est élevée à 629 756,40 €.

En 2024, la contribution financière de la CCPA au fonctionnement du syndicat mixte s'est élevée à 659 615,40 €.

Ces contributions sont reportées à 90 % sur la taxe Gemapi.

Il faut noter aussi que la contribution des EPCI représente 46 % des recettes du syndicat mixte.

Le Conseil communautaire :

- PREND ACTE de la communication des rapports annuels d'activité du SR3A pour 2023 et 2024.

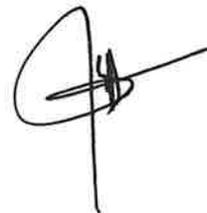
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 7 octobre 2025

Publiée le 10 OCT. 2025

Le Président, Jean-Louis GUYADER





Rapport d'activité

2023

#comprendre
#agir
#évaluer
#avancer



Projets phares 2023

.....



LE MOT**DU PRÉSIDENT**

L'année 2023 a marqué les 5 ans du SR3A, l'occasion d'organiser le tout premier concours photo du syndicat, permettant ainsi de renforcer le lien avec les habitants du territoire et de valoriser sa richesse en lien avec la ressource en eau.

Dans la continuité de la montée en puissance de la compétence prévention des inondations, le SR3A a entrepris de fédérer les habitants autour du risque inondation avec l'organisation de Journées de participation citoyenne. Ces dernières leur ont permis de travailler sur cet enjeu majeur et d'émettre leurs préconisations concernant les Solutions Fondées sur la Nature.

En parallèle, les élus du SR3A ont montré leur forte ambition dans la lutte contre l'impact du changement climatique sur l'eau et les milieux aquatiques et humides avec l'engagement du chantier d'extension du périmètre

du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la basse vallée de l'Ain. Son extension à l'ensemble du territoire du syndicat permettra de disposer d'une vision plus globale du territoire concerné et de ses problématiques environnementales et socio-économiques.

Enfin, les actions en faveur des milieux aquatiques et de la ressource en eau se sont vues renforcées avec la signature d'un contrat pluriannuel amenant l'ensemble des partenaires de la gestion de l'eau (Département de l'Ain et Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse) à unir leurs moyens pour porter des projets ambitieux au service de la rivière d'Ain et de ses Affluents.

Je tiens à souligner l'implication de tous les délégués et de l'équipe technique dans les projets du SR3A.

Bonne lecture à tous.

Alain Sicard

Un syndicat une stratégie

Le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A), fusion de 4 syndicats de rivière existants, a vu le jour le 1^{er} janvier 2018 afin de gérer et préserver la ressource eau à une échelle cohérente de bassin-versant et selon une stratégie unique.

Une structure 1 - la présentation

Le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A) est un syndicat mixte compétent dans la **GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations** (GEMAPI) par transfert de compétences de 7 intercommunalités.

Il agit pour le maintien et l'amélioration de la qualité écologique des rivières et ripisylves, des lacs et zones humides; la prévention des inondations, la protection et la conservation de la ressource eau. C'est également l'animation, la sensibilisation et la concertation dans ses domaines de compétences.

Le **SR3A est financé par la cotisation de ses membres** (communautés de communes et d'agglomérations) et les subventions (Agence de l'eau, conseils départementaux, région, État, Europe). La cotisation est basée sur le nombre d'habitants au prorata du bassin-versant. Pour 2023, elle a été de 7,80 €/habitant.

Enfin, le SR3A a reçu la **labellisation** Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau « **EPAGE** » en 2019, devenant le 1^{er} dans le bassin Rhône Méditerranée et Corse. C'est une reconnaissance de l'adaptation de son échelle de travail et de ses capacités techniques et financières en adéquation avec les défis à relever.

Bassins-versants

- Suran
- Lange et Oignin
- Albarine
- Vallée de l'Ain, de l'aval du barrage de Coiselet à sa confluence avec le Rhône
- Rhône et ses affluents rive droite de Lhuis à Saint-Maurice-de Gourdans

Territoires

- Haut-Bugey Agglomération
- Grand Bourg Agglomération
- Communauté de Communes :
 - Dombes
 - Plaine de l'Ain
 - Rives de l'Ain Pays du Cerdon
 - Terre d'Émeraude
 - Porte du Jura



avec des compétences

2 - les missions

Ce que dit la loi

Sur la base de l'article L211-7 du code de l'environnement, les membres donnent compétence au syndicat pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence sur les bassins-versants de son périmètre.

 **En savoir plus**



Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques

Le SR3A mène des opérations de restauration, d'entretien et de protection des zones humides, des cours d'eau ou des plans d'eau et des écosystèmes aquatiques.

Planifier et anticiper, prévenir les inondations

Le SR3A accompagne les collectivités locales dans leur politique d'aménagement et d'urbanisme. Il observe le territoire, informe des enjeux, porte des solutions ou des expérimentations et accompagne leur réalisation.

Contribuer à la qualité et la quantité de l'eau

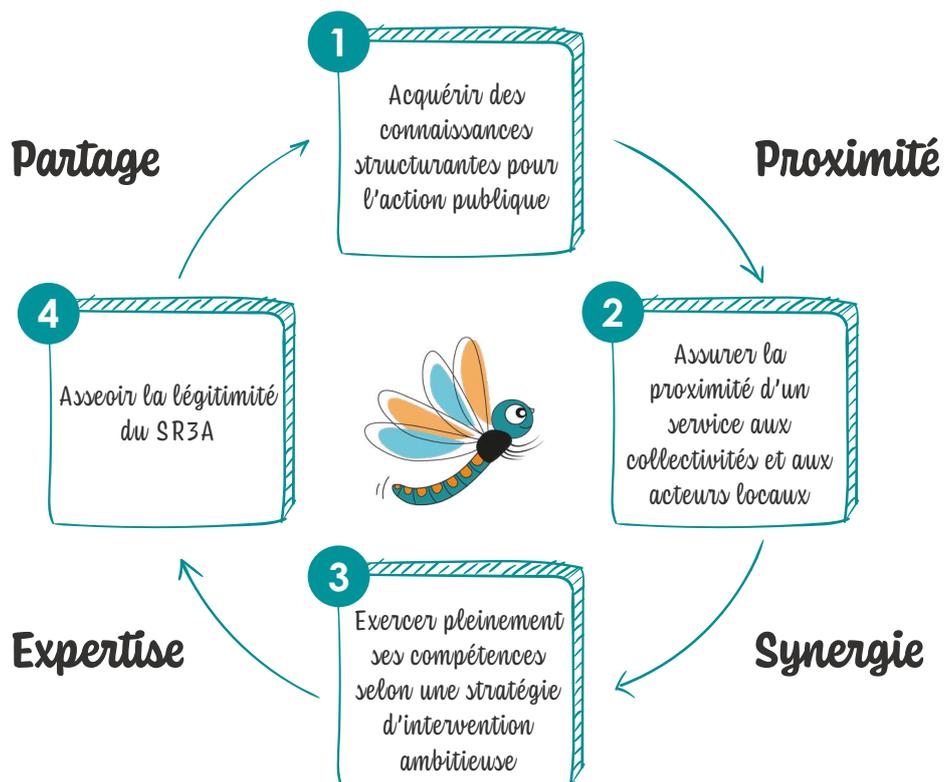
Le SR3A, par son Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et sa participation active à la cellule d'alerte, contribue pleinement la qualité et la quantité des eaux superficielles et souterraines.

Connaître et faire connaître

Le SR3A contribue à la documentation scientifique et à la vulgarisation et se donne pour mission de sensibiliser les usagers et les habitants aux services écosystémiques des milieux aquatiques.

et une manière de faire

3 - les axes de la stratégie



Un syndicat des équipes

Le syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents est administré par un comité syndical, placé sous la conduite du président, composé en 2023 de 37 délégués titulaires et 37 suppléants.

Une équipe d'élus 1 - les délégués titulaires

Grand Bourg Agglomération :

- Marc BAVOUX, Danielle GUILLERMIN, Bernard PRIN

Communauté de Communes de la Dombes :

- Gilles DUBOIS, Jean-Pierre HUMBERT

Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain :

- Daniel BÉGUET, Alain BEL, Gilbert BOUCHON, Hélène BROUSSE, Philippe DEYGOUT, Jean-Pierre GAGNE, Françoise GIRAUDET, Bernard GUERS, Gisèle LEVRAT, Florian MALARD, Gilles MARAND, Jean PEYSSON, Marie-Céline RAY, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Fabien THOMAZET

Communauté de Communes Porte du Jura :

- Claude GRÉA

Terre d'Émeraude Communauté :

- Rémy BUNOD, Jean-Luc GUERIN

Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon :

- Alain SICARD, Béatrice de VECCHI, Michel FLOQUET (depuis le 20/06/2023), Daniel MARTIN-FERRER (jusqu'au 20/06/2023), Frédéric MONGHAL

Haut-Bugey Agglomération :

- Alain AUBOEUF, Arlette BERGER, Laurent COMTET, Dominique DELAGNEAU, Marianne DUBARE, Jean-Pierre DUPARCHY, Noël DUPONT, Julien ISSARTEL, Stéphane MARTINAND, Étienne RAVOT

Le **bureau exécutif**, composé de 11 membres, **prépare les décisions du comité syndical**. Il est constitué du président et de ses quatre vice-présidents ainsi que de Daniel BÉGUET, Hélène BROUSSE, Dominique DELAGNEAU, Jean-Luc GUERIN, Jean-Pierre HUMBERT et Stéphane MARTINAND.



Alain SICARD

Président



Bernard PRIN

Vice-président Suran



Jean PEYSSON

Vice-président
Albarine - Affluents
du Rhône



Jean-Pierre GAGNE

Vice-président
Basse Vallée de l'Ain -
Rhône



Noël DUPONT

Vice-président
Lange-Oignin



Les délégués suppléants



et une équipe technique L'organigramme

2 - les agents

*Arrivée en cours d'année 2023

**Basse Vallée de l'Ain



Willy BERTIN

Chargé de projet
Observatoire des milieux
et Géomaticien - Analyste



Mathilde BUFFAVAND

Secrétaire administrative
- Accueil



Anne-Claude FERRY*

Directrice adjointe -
Stratégie



Cyril FRÉQUELIN

Animateur territorial
Suran, Lange-Oignin,
Gorges de l'Ain



Mickaël LE GALL

Chargé de projet NATURA
2000 BVA**
Confluence Ain-Rhône



Gaëlle LE BÉCHEC

Chargée de projet
Quantité-Qualité
ressources en eau



Émilie GENELOT

Chargée de projet
Continuités écologiques



Béatrice LEBLANC

Chargée de projet SAGE
/ Animatrice de la CLE
BVA**



Samuel MONNET

Animateur territorial
Albarine, BVA**, Rhône et
affluents



Claire PARREIRA*

Chargée de projet
Communication



Carole SORIA

Comptable



Céline THICOÏPÉ

Directrice



Nicolas VOISIN

Chargé de projet
Réfèrent Zones Humides



Morgane VÉDÈRE-MERCADIER*

Chargée de projet Programme
d'Études Préalables au PAPI



Benjamin TROTET

Chargé de Projet
Réfèrent Entretien



Franck RÉMOND

Prévention des
Inondations

Elles nous ont quittés en 2023 pour de nouvelles aventures professionnelles :
Caroline FOLLINET, Anne GANGLOFF & Océane GUIGNARD

En 2023, 5 stagiaires dont 2 rémunérés :

- Sarah COSTARD, en Master 2 Génie écologique, était chargée de l'inventaire des zones humides du Suran pendant 6 mois, tutorée par Nicolas VOISIN
- Manon DANTAS, étudiante en Master 2 Biodiversité, Écologie et Évolution, en charge du suivi multi-paramètres de la basse rivière

d'Ain et soutien technique à la cellule d'alerte estivale pendant 6 mois auprès de Gaëlle LE BÉCHEC

- Farba NDOYE, étudiant en 1^{ère} année BUT Carrières juridiques, a suivi le travail de notre comptable Carole SORIA pendant un mois
- Léo VINCONNEAU, étudiant en BTS GPN, a accompagné Mickaël LE GALL dans ses missions pour un mois
- Louis ESTUBLIER, en classe de 3^{ème}, a découvert pendant toute une semaine les différentes activités du syndicat

Acquérir des connaissances

structurer l'action publique

La définition des

1- espaces de bon fonctionnement

Courant 2023, l'étude de définition des «Espaces de Bon Fonctionnement» (EBF) a été lancée sur le bassin de l'Albarine. Ils visent à réduire la vulnérabilité de la population lors des périodes de sécheresse et à limiter les risques d'inondation tout en garantissant la possibilité de bénéficier des services rendus par les milieux aquatiques.

Un comité de pilotage s'est tenu le 30 juin 2023 à Saint-Rambert-en-Bugey.

Le 7 juillet 2023, deux ateliers de concertation ont été organisés (Albarine aval et Albarine amont) et le 16 novembre 2023, un atelier de concertation a eu lieu avec les acteurs du monde agricole, afin de recueillir les premiers avis des acteurs sur le territoire.

Le bureau d'études a débuté le diagnostic du territoire, notamment les enjeux écologiques (exemple : étude de la ripisylve via l'outil IBCR (Indice de Biodiversité et de Connectivité des Ripisylves).

En fin d'année, le recrutement d'une entreprise de géomètres a été effectué afin de mener une campagne de levés topographiques sur toute la rivière (en lien avec les futures actions et l'enjeu inondation).

Fin 2023, une consultation a été lancée pour recruter un prestataire en vue de la réalisation de l'étude EBF de la Basse rivière d'Ain et ses petits affluents en 2024.

Sur le bassin versant du **Suran**, l'année 2023 aura permis de valider un EBF concerté dans le cadre de réunions territoriales. De même, les premières réflexions autour du programme d'actions ont été partagées avec l'ensemble des exploitants agricoles concernés.

Concernant l'EBF **Lange-Oignin**, l'année 2023 aura permis de finaliser les rencontres avec les communes dans un objectif d'intégration de l'EBF dans le cadre de la révision du PLUI porté par Haut-Bugey Agglomération.

Ces opérations bénéficient, selon les secteurs, d'aides financières de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, des Départements de l'Ain et du Jura et de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

PLUI ??

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est un document d'urbanisme qui regroupe les règles et les orientations pour l'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale. Il a pour objectif de garantir un développement harmonieux et durable du territoire en prenant en compte les enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Il détermine les zones constructibles, les espaces protégés, les infrastructures nécessaires et encadre les projets d'aménagement, tout en associant les habitants et les acteurs locaux à sa conception.

 En savoir plus





L'étude prospective

2 - Ain Aval 2050

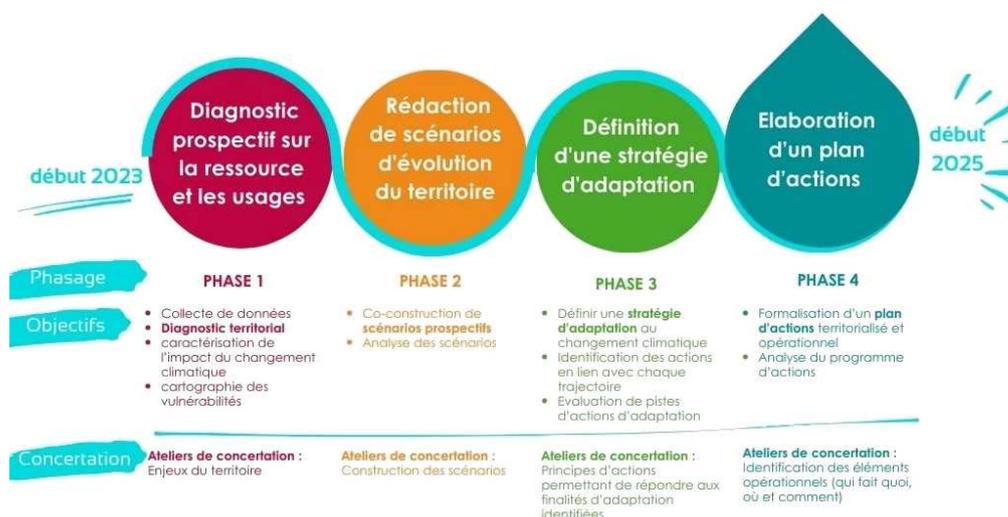
En 2023, **l'étude prospective d'adaptation au changement climatique à l'horizon 2050**, dénommée « Ain Aval 2050 », à l'échelle du bassin-versant Ain aval et affluents a été lancée. L'objectif est de comprendre et anticiper les changements globaux et de proposer un plan d'actions opérationnelles partagé par l'ensemble des acteurs du territoire.

L'objectif de cette étude est **d'aboutir à des solutions les plus concrètes possibles**, à court terme, **adaptées aux spécificités du bassin-versant** et répondant aux enjeux de ce territoire

pour réduire sa vulnérabilité et celle de ses activités socio-économiques face aux changements à venir tout en préservant la ressource en eau, les milieux aquatiques et humides.

L'étude s'articule en 4 phases :

- Diagnostic prospectif sur la ressource en eau et les usages (2023),
- Rédaction de scénarios d'évolution du territoire (2023/2024),
- Définition d'une stratégie d'adaptation (2024),
- Construction d'un plan d'actions (2024/2025).



Finalisation de la phase 1 de l'état des lieux du territoire Diagnostic prospectif sur la ressource et les usages :

- 26 fiches thématiques
- Atlas de vulnérabilité
- Synthèse du diagnostic
- Cartographie des plans et programmes par activités
- Ateliers de concertation sur les enjeux du territoire le 27 avril 2023 avec 40 participants

Démarrage de la phase 2 de rédaction des scénarios d'évolution du territoire :

- Des ateliers de concertation les 12 et 13 septembre 2023 avec 40 participants.
- Des ateliers de concertation traitant des enjeux du territoire et de la rédaction de scénarii ont chacun mobilisé entre 40 et 50 personnes.
- 2 comités de pilotage et 2 comités techniques ont permis de suivre et de valider les phases d'avancement.

Ces opérations bénéficient d'aides financières de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, des Départements de l'Ain et de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

En savoir plus



Acquérir des connaissances structurer l'action publique



La gestion du 3- Risque inondation

LE PAPI

Un **Programme d'Actions de Prévention des Inondations** (PAPI) vise à réduire la vulnérabilité du territoire et à limiter les conséquences des inondations en associant l'ensemble des acteurs intervenant dans la gestion du risque inondation (SR3A, communes, EPCI, État, sécurité civile, particuliers...).

Préalablement à ce programme d'actions et conformément au cahier des charges national sur ce type de programme, le SR3A a débuté la mise en œuvre en 2023 d'un **Programme d'Études préalables** (PEP), validé par l'État fin 2022.

La principale étude lancée en 2023 dans le cadre de ce PEP consiste en l'élaboration d'un schéma intégré de gestion du risque inondation sur le bassin versant du Buizin (affluent de l'Albarine). Un bureau d'études a également été recruté afin d'appuyer le SR3A dans la mise en œuvre de ses actions tout au long du PEP, soit la période 2023 à 2025.



Système d'endiguement, Montréal-La-Cluse

LES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, le SR3A doit définir les ouvrages qu'il retient comme ouvrages de protection contre les inondations, régulariser la situation administrative de ceux-ci via des études de dangers et assurer leur gestion, entretien et surveillance.

En 2023, le SR3A a poursuivi ces **études de dangers sur 6 systèmes d'endiguement et un aménagement hydraulique** situés sur les communes de Pont-d'Ain, Oyonnax, Montréal-la-Cluse, Brion et Maillat. Il a réalisé des campagnes d'investigations géotechniques sur ces ouvrages.

Les dossiers de demande de régularisation de systèmes d'endiguement ou d'aménagement hydraulique ont été déposés en juin et décembre 2023.

La **définition des modalités de gestion/surveillance** de ces ouvrages, en lien avec les communes, ainsi que l'instauration de servitudes d'utilité publique sur les parcelles liées aux ouvrages ont également débuté en 2023.

L'observatoire

4 - Des milieux

Le SR3A a poursuivi son **programme d'instrumentation** pour le suivi des milieux en 2023.

SUIVI MÉTÉOROLOGIQUE

Après Cormaranche-en-Bugey et Matafelon-Granges, les communes de Vieu-d'Izenave et Saint-Vulbas ont été équipées de **stations météorologiques** pour densifier la couverture du territoire.

Ces stations relèvent les précipitations, les températures et les informations sur le vent (force et direction). Ces informations sont mutualisées avec l'association Réseau d'Observation Météo du Milieu Alpin (ROMMA).

Les données sont transmises en temps réel et disponibles sur leur site. [🔗](#)

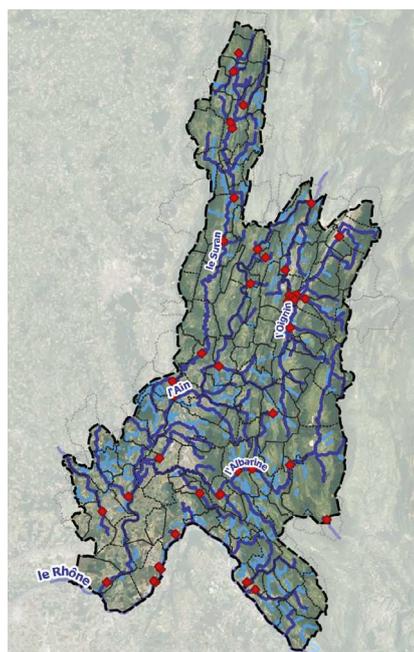
La connaissance des précipitations en temps réel, et sur les différents secteurs du bassin-versant, constitue un enjeu majeur pour les missions du SR3A comme la **prévention contre les inondations et la gestion de la ressource en eau**.

Station météo de Saint-Vulbas



Exemple de données consultables pour la station de Vieu-d'Izenave

Vous pouvez facilement visionner les données d'autres stations dans le menu déroulant « Sélectionner une station ».



SUIVI DE LA THERMIE AQUATIQUE

La température de l'eau peut constituer un **bon indicateur de la « santé » des cours d'eau**. Elle peut en effet servir :

- Pour la surveillance du milieu : est-ce que les températures sont viables pour les espèces le peuplant (poissons, écrevisses) ? Est-ce que les conditions sont susceptibles d'entraîner un développement algal ?
- Pour le suivi sur des temps longs, afin d'établir des « normales », mais aussi pour détecter des tendances d'évolution, voire pour évaluer l'effet d'évènements naturels ou anthropiques.

Le suivi de la thermie aquatique est utile pour estimer les effets des travaux de restauration portés par le Syndicat.

À ce titre, **le SR3A a redéployé des sondes sur 42 stations**, sur des cours d'eau de taille variée (de la rivière d'Ain à des petits rus comme le ruisseau de Bolozon). Ces stations viennent compléter un suivi réalisé par d'autres partenaires : OFB, EDF, Fédération de pêche.

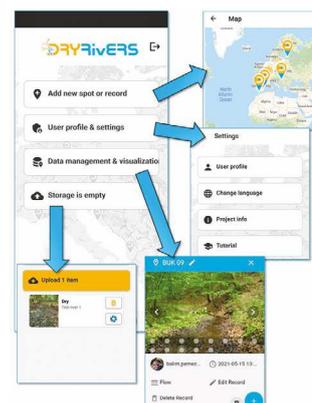
Cartographie des stations de suivi de la thermie aquatique du SR3A

SUIVI DES ECOULEMENTS A L'ETIAGE

2023 marque la **première année de suivi structuré des écoulements à l'étiage** sur le territoire du SR3A. Ce suivi a été réalisé à l'aide de l'application de science participative DryRivers mis en place par l'INRAE.

Le protocole de suivi retenu se base sur celui du réseau ONDE de l'OFB, à savoir :

- 1 passage sur les cours d'eau 1 fois par mois entre avril et octobre (selon les conditions hydrologiques de l'année).
- Passage effectué le 25 du mois, à plus ou moins 2 jours.



Acquérir des connaissances structurer l'action publique

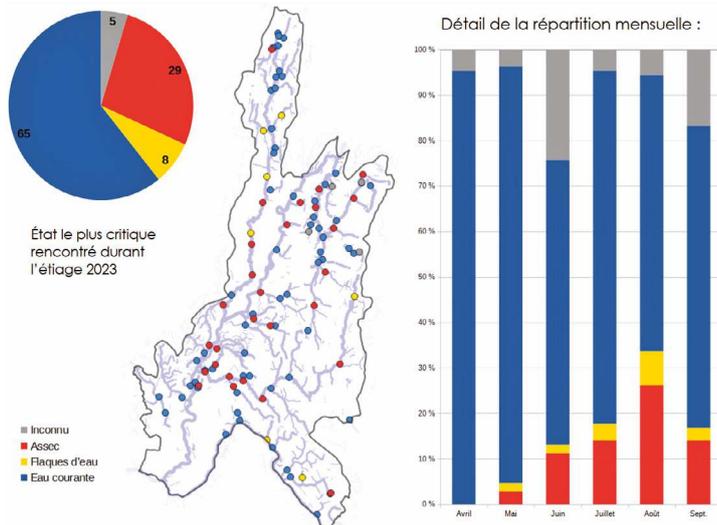
BILAN DE LA SAISON ESTIVALE 2023

Le réseau de suivi était composé d'une centaine de stations.

Le souhait du SR3A était d'impliquer les référents communaux dans ce suivi. La majorité des stations a été suivie par l'équipe technique du SR3A. Quelques élus ont participé aux relevés, mais de façon minoritaire par rapport à l'objectif initial du SR3A sur la mobilisation du réseau de référents communaux.

En termes d'hydrologie, on a pu observer une **augmentation des assecs** au cours de la saison. Ainsi, au plus fort de l'étiage, c'est-à-dire en août pour cette année 2023, 37 stations présentaient un assec ou étaient en cours d'assèchement (flaques d'eau), soit **près de 35 %** du réseau de suivi.

La répétition de campagnes comme celles de 2023 devrait permettre à terme de pouvoir détecter des tendances sur l'intensité et la durée de l'étiage.



Evolution mensuelle des assecs au cours de la saison d'étiage 2023

Portail

5- Cartographique

Un portail cartographique, développé en interne, a été mis en ligne courant 2023, afin de rendre accessible l'information sur les milieux du territoire et les actions menées par le SR3A.

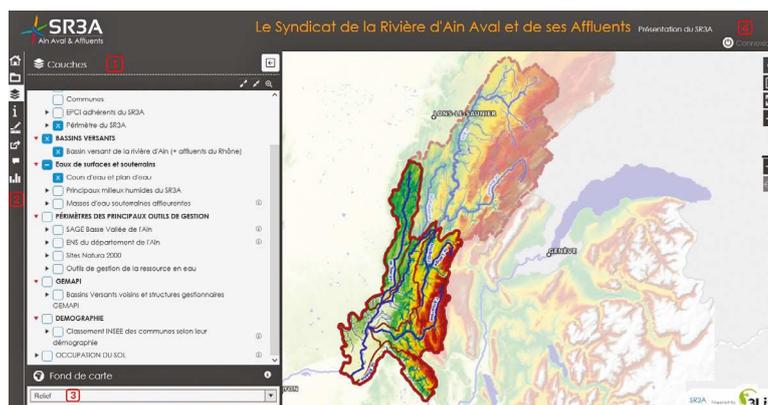
Différents sujets sont consultables, regroupés au sein de 3 grandes catégories :

- **Présentation générale du SR3A** : le territoire, les actions menées, les stations de mesures et d'observation en place
- **Suivi des milieux en temps réel**, pour un aperçu des niveaux d'eau par exemple
- **Détails sur des projets portés par le SR3A**

Venez dès maintenant découvrir le contenu, qui s'enrichira au fil du temps, via la rubrique « centre de ressources » du site internet du SR3A.

À la manière du « Géoportail », après avoir choisi de consulter l'une des cartes

disponibles, il est possible de sélectionner les informations que l'on souhaite afficher [1], de faire varier le fond de plan [2], ou encore d'utiliser des outils de mesure de distance ou de recherche [3]. Enfin, des informations plus sensibles (comme l'emplacement exact de certaines stations de mesure), ne sont accessibles que sur demande, via un espace membre [4].



Aperçu de la carte de présentation du territoire du SR3A sur le portail cartographique

Plan de gestion stratégique

6- En faveur des zones humides

L'objectif d'un **Plan de Gestion Stratégique en faveur des Zones Humides (PGSZH)** est de permettre une hiérarchisation des interventions à mener sur les différentes zones humides du territoire. C'est le premier outil d'analyse globale des milieux humides à l'échelle du SR3A.

Un stage de Master II a également été dédié à l'amélioration de l'inventaire des zones humides du Suran Jurassien.

Les communes, sur lesquelles des milieux humides ont été retenus pour faire l'objet d'une étude de faisabilité, seront rencontrées en 2024 afin de leur proposer de réaliser un diagnostic de ces sites en

2025 et d'envisager la réalisation d'un plan de gestion ou d'une notice en 2026.

Ainsi, 37 sites ont été retenus pour faire l'objet d'une étude de faisabilité dont onze sur le Suran Jurassien.

Le rapport complet est consultable dans la rubrique « Préserver les espaces et les espèces » du site interne.

[En savoir plus](#)



Connaitre

7 - La biodiversité



Libellule déprimée



Damier succise



Salamandre



Muscardin

Le SR3A contribue à la connaissance des espèces et habitats de son territoire :

• Dans le cadre des travaux de restauration qu'il mène :

- inventaires d'état initiaux,
- suivis post-travaux (exemple : suivi suite aux travaux de recharge sédimentaire à Varambon) ;

• Sur les sites naturels et zones humides qu'il a en gestion :

- pour l'amélioration des connaissances : odonates, papillons, amphibiens et chauves-souris des sites prioritaires du Plan de Gestion Stratégique des Zones humides (PGSZH) ;
- pour le monitoring d'espèces à enjeux identifiées : Liparis de Loesel (orchidée), Gentiane jaune et Muscardin sur l'ENS de Thézilleu par exemple

• Dans le cadre de projets partenariaux pour la conservation d'espèces :

- programme porté par le CEN sur les Maculinea (papillons de zones humides) menacés dans l'Ain ;
- programme de translocation d'écrevisses à pattes blanches en lien avec la Fédération de Pêche de l'Ain ;
- crapauduc de Thézilleu ;
- projet de réintroduction de l'orcanette des sables (plante) porté par le Conservatoire Botanique National Alpin.



Azuré de la croixette
(maculinea alcon rebeli)



Gentiane jaune



Orcanette des sables
(onosma arenaria)



Crapauds ramassés
dans le crapauduc

» Acquérir des connaissances structurer l'action publique

PLAN D' ACTIONS

8 - Eau et biodiversité ZI Montréal-La-Cluse

La zone industrielle de Pré Luquain représente une surface totale de 86 ha de bâtiments industriels, d'infrastructures de transport et de gestion du pluvial, de prairies humides et cours d'eau.

Un cours d'eau, « le Lange », longe la zone industrielle en bordure Est. On retrouve également des prairies agricoles ainsi qu'un maillage bocager en limite Nord-Ouest de la zone industrielle.

Enfin, une voie douce reliant Oyonnax à Nantua, traverse en périphérie la zone industrielle.

L'analyse de la modélisation de la Trame Turquoise faite par le SR3A en 2020 identifie le secteur de Montréal-la-Cluse comme zone à conforter.

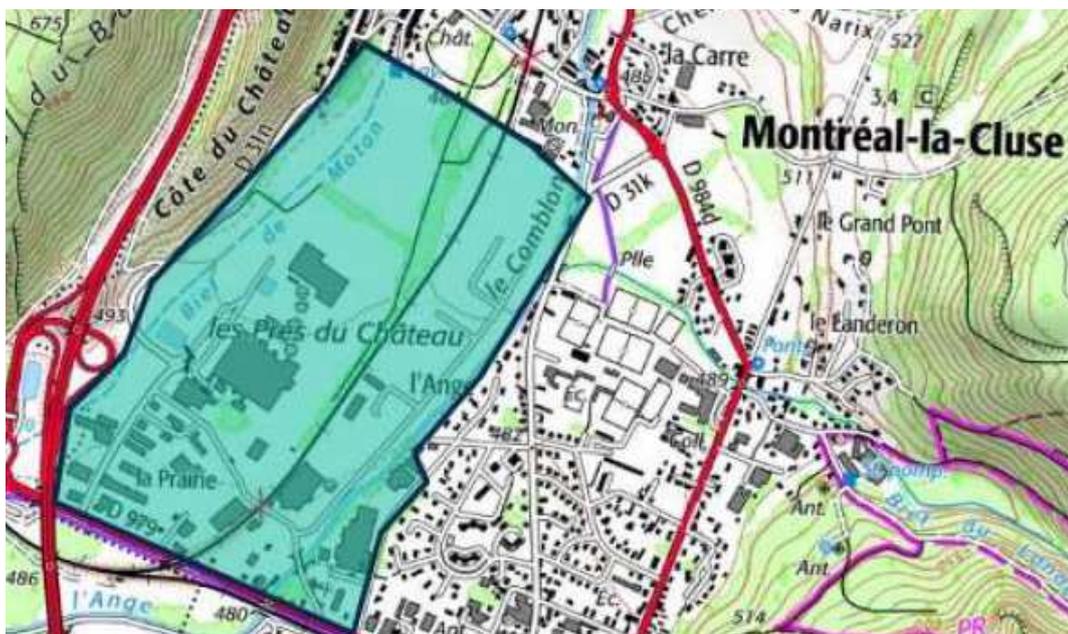
Le SR3A a déjà réalisé des **travaux de renaturation** de l'espace de bon fonctionnement du Lange et de la partie aval du Landeyron sur la traversée de Montréal-la-Cluse.

Il est préconisé de poursuivre les efforts de végétalisation et de renaturation, notamment sur la zone industrielle de Pré Luquain.

Aussi, le SR3A a lancé en 2023 une démarche visant la réalisation d'un **plan d'actions eau et biodiversité** sur les zones industrielles de Montréal-la-Cluse.

En 2023, une prise de contact avec les acteurs de ces zones a été réalisée sous la forme d'un café rencontre le 18 décembre 23.

L'année 2024 permettra d'affiner le diagnostic, de définir les enjeux/objectifs du plan d'action et de valider les prémices du plan d'actions.



Plan de localisation de la zone industrielle Montréal-la-Cluse

PLAN DE GESTION DE 8 - L'ENS Gorges de l'Oignin



Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique Nature et Biodiversité le Département de l'Ain a développé un réseau de sites remarquables, dits « joyaux naturels » : les espaces naturels sensibles (ENS) de l'Ain.

À ce jour, 39 sites sont labellisés ENS, illustrant la richesse écologique, géologique et paysagère de l'Ain. Le Département confie la gestion de ces sites à des structures locales et leur apporte un soutien technique et financier pour les gérer, les valoriser et organiser l'accueil du public.

Le site « Gorges de l'Oignin », identifié comme présentant des enjeux écologiques forts à l'échelle départementale, a été labellisé le 1^{er} février 2021 avec l'accord des communes de Samognat, Matafelon-Granges et Izernore.

L'ENS est constitué de milieux très divers, il s'agit de traiter ces espaces et milieux de manière cohérente, en préservant l'espace naturel, la fonctionnalité des milieux naturels associés, tout en prenant en compte leurs fonctions d'accueil et leurs enjeux touristiques dont l'objectif principal reste l'ouverture au public et la gestion de la fréquentation. Au vu de l'intérêt du site, le SR3A, au titre de la compétence GEMAPI, a souhaité prendre en charge la coordination de la gestion du site ENS.

L'année 2023 aura permis de co-construire **le plan de gestion du site ENS** « Gorges de l'Oignin » et d'en valider le programme d'actions lors du COPIL du 30 mai 2023.



Gorges de l'Oignin, Espace Naturel Sensible

Assurer un service de proximité répondre aux besoins des communes

Du SR3A vers la commune

1- Les animateurs territoriaux

Depuis 2021, le Syndicat de la Rivière d'Ain et de ses Affluents a pleinement intégré l'animation territoriale dans son organigramme avec la désignation de deux postes d'**animateurs territoriaux**:

- Cyril Fréquelin, pour la partie nord du SR3A
- Samuel Monnet, pour la partie sud du SR3A

La création de ces missions s'inscrit pleinement dans la volonté de proximité retenue par les élus et constituant un axe majeur de la stratégie du syndicat. Ces deux animateurs territoriaux constituent la porte d'entrée au SR3A pour les collectivités, usagers, institutions, etc., qui souhaitent prendre contact avec le syndicat. Cela permet au SR3A d'avoir une meilleure connaissance des attentes locales ainsi que de diffuser localement les actions du syndicat.

L'animation territoriale permet également de jouer un rôle de **service public** auprès des collectivités:

- Déplacements sur le terrain pour appui - conseil technique;
- Aide à la rédaction de dossiers réglementaires par exemple pour la réalisation de travaux;
- Renseignements sur le contexte réglementaire, les droits et devoirs des propriétaires riverains;

Courant 2022, afin d'informer au plus près des territoires, **5 commissions géographiques** ont réuni les élus, les représentants des usagers et des administrations pour présenter les études et travaux engagés dans les différents sous bassins-versants.

57
communes
rencontrées

12
conseils
délivrés



Cyril Fréquelin

Bassins-versants du Lange-Oignin,
du Suran et des gorges de l'Ain



Samuel Monnet

Basse Vallée de l'Ain et ses
affluents, bassins-versants de
l'Albarine, rive droite du Rhône et
ses affluents.

L'espace référent

Sur le site internet du SR3A, un espace dédié aux référents communaux. Accès par mot de passe à demander à votre animateur territorial.



De la commune vers le SR3A

2 - Les référents communaux

Les référents communaux sont inscrits dans les statuts du SR3A, souhaité dès sa création pour garder le lien avec l'échelon communal et renforcé dans la stratégie 2021.

Le référent communal participe notamment au suivi du réseau « étiage » mis en place sur les cours d'eau du SR3A. Les observations sont bancarisées et permettent au syndicat de rendre compte aux services de l'État de la situation en période critique. Cela permet également d'alimenter l'observatoire du bassin-versant en cours de construction.

Le référent communal est **un ambassadeur SR3A au sein du conseil municipal** afin de diffuser des informations ainsi que les retours d'expériences des autres référents. Enfin, il est l'interlocuteur privilégié avec le maire pour tous les projets menés avec le SR3A. L'ensemble de ces référents est regroupé au sein d'un réseau et animé par les « animateurs territoriaux ».

Commissions géographiques

Courant 2023, afin d'informer au plus près des territoires, des **commissions géographiques** ont réuni les élus pour présenter les études et travaux engagés dans les différents sous bassins-versants.

Une commission géographique s'est tenue sur chacun des 5 bassins versants, qui consistait en une visite de terrain suivie d'une présentation en salle des travaux menés au cours de l'année.

- 24 août : « Rhône et ses Affluents » à Serrières-de-Briord
- 28 août : « Albarine » à Torcieu
- 29 août : « Suran » à Villereversure
- 30 août : « Lange-Oignin » à Montréal-la-Cluse
- 31 août : « Gorges de l'Ain et basse rivière d'Ain) » à Saint-Jean-le-Vieux

142

référents
communaux

5

commissions
géographiques
locales

Aider les communes

3 - Les interventions post-crués

Gestion des atterrissements

Le SR3A suit et intervient régulièrement pour la gestion des atterrissements s'accumulant contre certains ouvrages d'art.

On peut citer en particulier **la gestion d'un atterrissement sur l'Albarine**, au droit du pont de la Scierie, à Saint-Maurice-de-Rémens.

L'opération consiste ici à remobiliser l'atterrissement de galets qui altère le bon écoulement de l'Albarine et accentue le risque de débordement dans le bourg.

En 2023, le coût de l'opération a été de **5 880 €**. Les matériaux ont été régalez en aval. Les embâcles (amas de troncs et de branches) ont aussi été enlevés ou déplacés.

Plusieurs opérations ont également été réalisées sur le bassin de Lange-Oignin.

Ces opérations bénéficient d'une aide financière du Département de l'Ain et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.



Atterrissement sur l'Albarine, Pont de Saint-Maurice-de-Rémens

Définitions

- **Atterrissement** : amas de sédiments (terre, sable, graviers ou galets) apportés par les eaux
- **Au droit du pont** : au niveau du pont
- **Ouvrage d'art** : permet de franchir un obstacle sur une voie de communication routière, ferroviaire ou fluviale (ponts, tunnels).
- **Régalage** : consiste à étendre de la terre, du sable ou des cailloux sur une faible épaisseur pour niveler le terrain

Assurer un service de proximité répondre aux besoins des communes

Nettoyage

4 - De décharge

Sur le secteur des affluents du Rhône, le 12 avril 2023, avec l'aide de la mairie de Lhuis et de plusieurs bénévoles, **une ancienne décharge** sauvage située à proximité immédiate d'une zone humide a été évacuée.

Le SR3A a financé la mise à disposition d'une benne, l'évacuation et le traitement des déchets. Un agent a également participé au nettoyage.

Merci à la mairie et aux nombreux bénévoles pour leur implication, faisant de cette matinée un moment efficace et agréable.



Matinée de nettoyage de la décharge de Lhuis

Opération d'entretien

5 - Des cours d'eau

L'autorisation préfectorale, délivrée le 03 avril 2023 pour une durée de 5 ans, autorise le SR3A à **intervenir sur des terrains privés dans le cadre de la gestion des boisements de berges**. Ces travaux d'entretien sont jugés d'intérêt général. Ils visent à **garantir le bon écoulement de l'eau** lors des crues sur les tronçons présentant des enjeux liés au risque d'inondation.

Ils permettent aussi de préserver la biodiversité : entretien d'arbres têtards (ou trognons), plantations d'essences locales, mise en place de clôtures ...

Sites traités en 2023 :

- Le Nantey au lieu-dit Championnière à Ambronay : retrait des ligneux se développant dans le lit mineur sur 1,3 km
- Le Gardon à Villieu-Loyes-Mollon : retrait de sédiments autour d'un pont, coupe sélective sur 270 mètres, en traversée urbaine
- Le Buizin entre Vaux-en-Bugey et Ambutrix : Coupe sélective sur 830 mètres
- Le Fossé de la Morette à Ambronay sur 1.8 km
- L'Albarine :
Entretien sur 7 km entre Bettant et Saint-Maurice-de-Rémens, Retrait d'embâcles sur Saint-Rambert-en-Bugey et Torcieu, Enfouissement sous la nappe alluviale de Renouée du Japon à Torcieu et Chaley
- La Câline : Coupe sélective et retrait d'embâcles sur 1.4 km
- Le Suran : Démontage d'embâcles sur 4 ponts communaux à Neuville-sur-Ain, Meyriat, et Pont-d'Ain

56 500 € HT ont été dépensés en 2023. Ces opérations bénéficient d'aides financières du Département de l'Ain, de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et de la Région Bourgogne-Franche-Comté (env. 50 %).

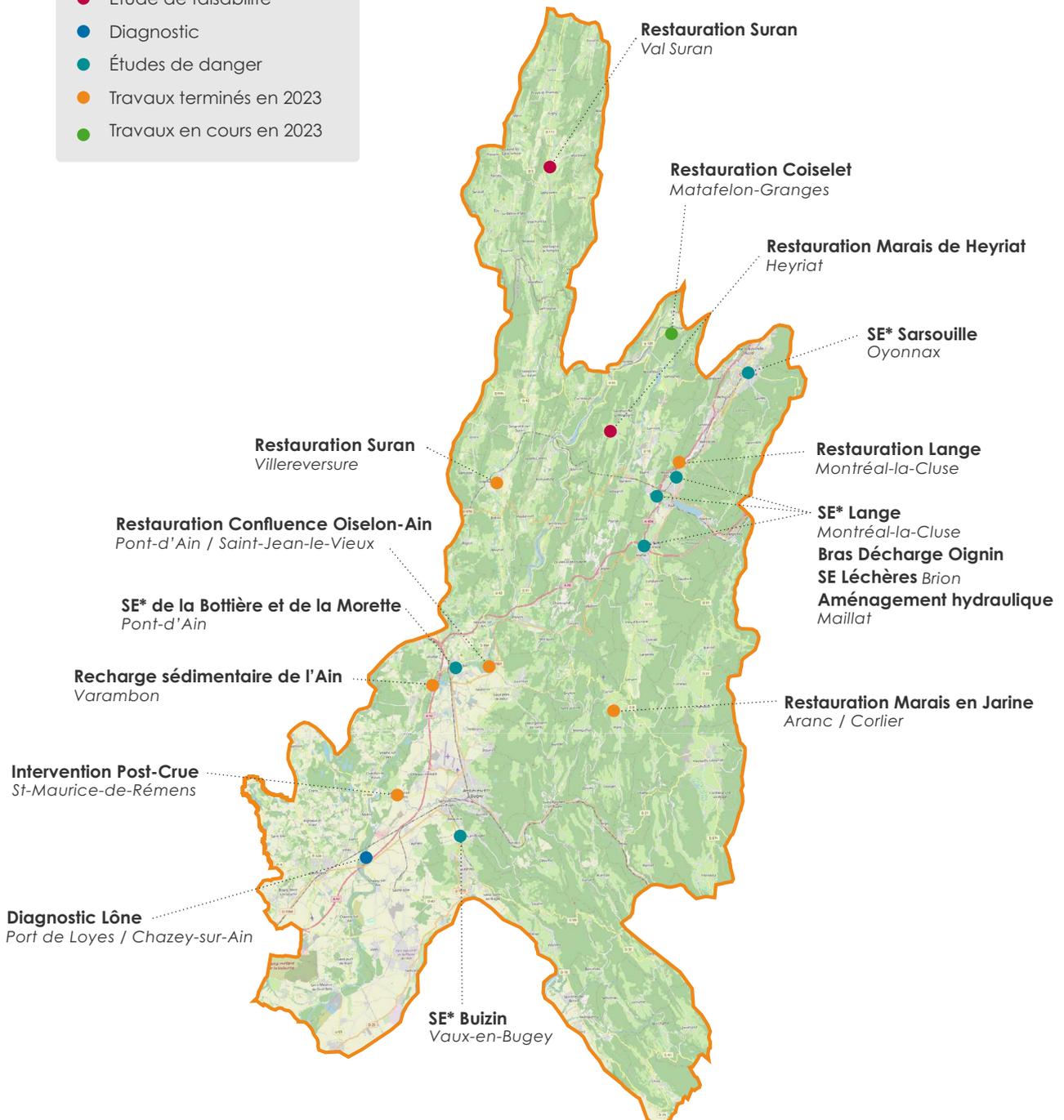


Libération du libre écoulement sur le Nantey à Championnière avant et pendant les travaux

Agir, intervenir

animer les programmes

- Étude de faisabilité
- Diagnostic
- Études de danger
- Travaux terminés en 2023
- Travaux en cours en 2023



* Systèmes d'endiguement

» Agir, intervenir animer les programmes

Apporter une expertise technique

1 - dans les projets de territoire

Le SR3A apporte aux projets de territoire une expertise transversale portant sur les milieux aquatiques, les zones humides, la biodiversité et les continuités écologiques, la ressource en eau et la prévention des inondations.

Il s'implique dans les réflexions liées aux documents d'urbanisme et de planification que sont les SCOT, PLU, et permis de construire, d'aménager, d'exploiter les ressources...

Concernant le bassin Lange-Oignin, l'animateur a notamment participé à des rencontres en lien avec la **révision du SCOT/PLU** de Haut-Bugey Agglomération, ainsi qu'à d'autres procédures sur la ville d'Oyonnax.

Par ailleurs, le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et ses Affluents apporte ses compétences techniques aux divers projets plus opérationnels tels que :

Marathons de la biodiversité

Un Marathon de la Biodiversité consiste à créer 42 mares et implanter 42 km de haies pour soutenir la biodiversité.

Le SR3A accompagne la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain en lui proposant un outil cartographique mutualisé.

Le Syndicat participe également au Marathon de la Biodiversité porté par Grand-Bourg Agglomération depuis 2022.

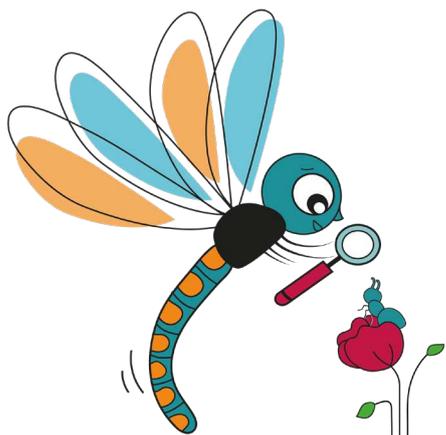
Plan Pastoral Territorial

Le SR3A apporte son analyse des projets d'équipements pastoraux présentés au sein des 3 commissions de territoire :

- Bas-Bugey - Basse Vallée de l'Ain
- Haut-Bugey - Plateau d'Hauteville
- Revermont - Piémont

Aménagement forestier

Le SR3A assure le porter à connaissance des enjeux relatifs aux zones humides et milieux aquatiques en milieu forestier.



Plantation de haies

Travaux de

2 - restauration hydromorphologique

RECHARGE SÉDIMENTAIRE DANS LA RIVIÈRE D'AIN

Dans le cadre du plan de **gestion sédimentaire** sur la basse rivière d'Ain, le secteur de Terre Soldats à Varambon, a été ciblé. Le projet est autorisé et cadré par arrêté préfectoral.

La seconde tranche de travaux a été réalisée entre fin août et fin septembre 2023. L'intervention a porté sur une surface de 1,2 ha et a permis la réinjection d'environ **8 400 m³ de galets** dans la rivière d'Ain.

L'objectif de l'opération est de ralentir le déficit sédimentaire (le «manque de cailloux») sur ce tronçon de rivière entre Pont-d'Ain et Priay.

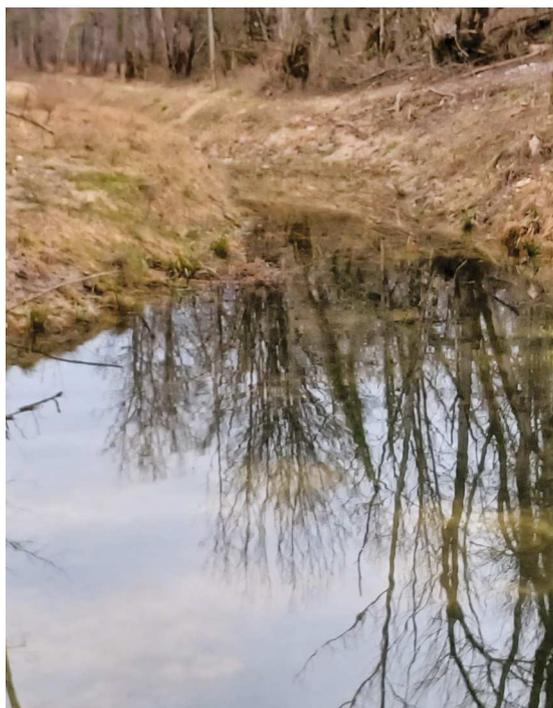
Dans le bras creusé pour récupérer les matériaux à réinjecter, des mares, plus ou moins profondes et temporaires, ont été créées afin de diversifier les milieux.

Un suivi de la recolonisation de cet espace par la biodiversité est réalisé annuellement :

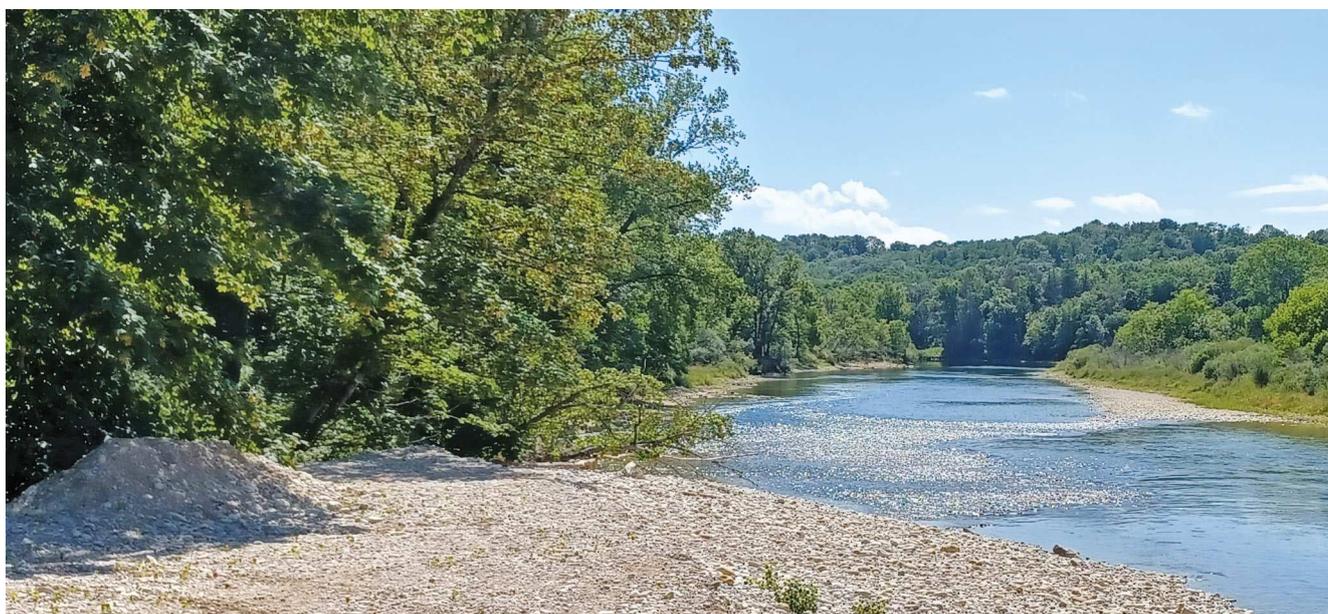
- Suivi en interne des amphibiens et des odonates (libellules),
- Réalisation d'une cartographie des habitats et des espèces végétales.

Des prises de vue par drone permettent également d'évaluer la reprise des sédiments par la rivière et l'évolution du lit.

Ces travaux ont bénéficié de subventions du Département de l'Ain et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.



Création d'une mare



Réinjection sédimentaire dans la rivière d'Ain

» Agir, intervenir animer les programmes

Restauration de la confluence Oiselon-Ain

Ce projet de **restauration de la confluence entre la rivière d'Ain et l'Oiselon** a été porté en maîtrise d'œuvre interne.

Les travaux ont été réalisés en septembre et octobre 2023 sur les communes de Saint-Jean-le-Vieux et Pont-d'Ain par l'entreprise Tchassagne et YM Entreprise.

L'opération concernait un linéaire de 300 mètres sur l'Oiselon en amont de sa confluence avec la rivière d'Ain.

L'objectif des travaux était de :

Favoriser la libre circulation piscicole et la reproduction de la truite fario dans l'Oiselon :

- En privilégiant un seul tracé confluent plus efficacement avec l'Ain,
- En diversifiant le lit du ruisseau sur 300 mètres (pose de graviers, de souches, bois et blocs)

Evolution du lit de l'Oiselon avant et après travaux 2023



Gérer la Renouée du Japon dans l'emprise des travaux :

- Enfouissement sous la nappe alluviale des terres contaminées.

Le montant de l'opération s'est élevé à 40 000 € HT, subventionné à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et le Conseil départemental de l'Ain.

Préserver les habitats et les espèces

1- site Natura 2000

Le 18 décembre 2023, le comité de pilotage du site Natura 2000 « Basse vallée de l'Ain, confluence Ain-Rhône » a approuvé le **nouveau document d'objectifs** du site (DOCOB).

Ce document s'accompagne de **plusieurs fiches Action** qui établissent la future programmation du site Natura 2000. En parallèle, l'année 2023 a permis de commencer certaines actions de cette nouvelle programmation :

- Communication sur le site Natura 2000 :

- Mise à jour de la page web Natura 2000 sur le site du SR3A

- Mise en ligne d'un portail cartographique interactif sur le site du SR3A

- Promenade commentée le 22 avril à destination du grand public dans le cadre du Printemps des Rivières, en partenariat avec France Nature Environnement Ain

- Amélioration des connaissances et suivi des espèces :

- Mise en place de pièges photos pour constater la présence de loutre → échec, vol de matériel

- Suivi des populations de flûteau nageant (*Lurionium natans*) → 4 populations toujours présentes

- Mise en route du projet de restauration de la lône de Port de Loyes à Chazey-sur-Ain

- Gestion pastorale :

- Présence de deux troupeaux sur les pelouses sèches de la confluence Ain-Rhône, de Blyes, Saint-Jean-de-Niost, Terre soldat à Varambon et Priay

- Gestion de la fréquentation :

- Bilan du réseau de barrières se trouvant sur le site Natura 2000

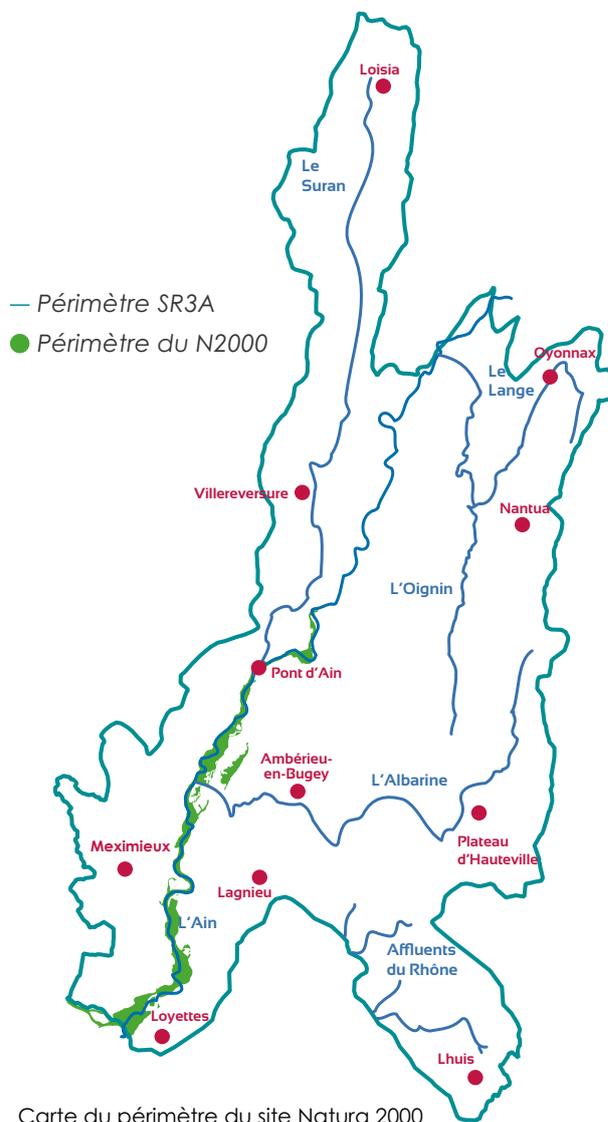
- Intervention des Brigades Nature 500 m en amont et en aval des ponts du site Natura 2000 pour ramasser les déchets

- Soutenir le bon état de la rivière :

- Projet de recharge sédimentaire sur le secteur de Varambon

- Prise en considération de l'apparition de décharges communales suite à l'érosion des berges par la rivière d'Ain

- Décision de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de reprendre à sa charge la gestion du site Natura 2000 de la « basse vallée de l'Ain – Confluence Ain-Rhône ». Cette décision sera effective au 31 décembre 2024.



Présence troupeau de moutons sur pelouse sèche

2 - Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC)

Le SR3A s'investit dans **l'accompagnement de la transition agroécologique** en tant qu'animateur environnemental sur les trois PAEC qui couvrent majoritairement le territoire :

- Basse Vallée de l'Ain, porté par la Chambre d'Agriculture de l'Ain
- Massif du Bugey, porté par la Communauté de Communes Bugey Sud
- Bresse - Revermont, porté par Grand-Bourg Agglomération

Aux côtés de la Chambre d'Agriculture de l'Ain, qui anime le volet agricole, et d'autres partenaires environnementaux (Conservatoire d'Espaces Naturels notamment), le SR3A aide ainsi les agriculteurs à mettre en œuvre des pratiques vertueuses sur une durée de 5 ans.

Les aides financières, provenant à 75 % de l'Union Européenne (FEADER) et à 25 % de l'État, compensent le manque à gagner potentiel.

Les deux objectifs majeurs communs aux PAEC sont :

- le maintien de la diversité floristique des prairies permanentes, qu'elles soient pâturées et/ou fauchées
- et le maintien de l'ouverture des milieux, notamment sur les pelouses sèches.

Sur l'ensemble du territoire, **24 exploitants** (dont des groupements pastoraux) se sont engagés, sur **1250 ha** de parcelles contractualisées, à ne pas utiliser de produit phytosanitaire, à modifier leurs périodes de fauche et de pâturage, à recouper des parcs, déplacer des pierres à sels, ou encore à poursuivre les travaux de broyage des ligneux déjà engagés.

Sur 5 ans, ce sont près de **600 000 € d'aides directes** qui leur seront versées.

Une 2^{ème} année de contractualisation est engagée en 2024.

3 - gestion des milieux humides



Le territoire du SR3A abrite environ 800 milieux humides sur 80 km². De la mare forestière de quelques mètres carrés aux larges méandres de la rivière d'Ain, tout un panel de milieux permet l'expression des services environnementaux en faveur de nos sociétés et abrite de nombreuses espèces végétales et animales.

Les plus importantes zones humides font déjà l'objet de gestion par le SR3A ou d'autres structures comme le Conservatoire d'Espaces Naturels. **Ainsi le SR3A intervient sur une trentaine de sites s'étendant sur un peu plus de 8 km².**

Hors coût interne, certaines études étant réalisées en régie, un peu moins de 190 000 € HT ont été investis en 2023 sur ces zones, que ce soit en matière de travaux (restauration hydraulique, travail sur la végétation, les espèces invasives...), d'études (faune, flore, qualité) ou d'acquisition foncière.



Site moins d'un an après travaux

Le grand chantier de 2023 a été la **finalisation de la restauration hydromorphologique du marais en Jarine** sur les communes d'Aranc et de Corlier. L'ensemble des désordres hydromorphologiques ont été résorbés : 2,8 km de fossés ont été comblés et 2,2 km de rivière ont été remis dans leur lit ancien. Ces travaux ont pu être réalisés grâce à un partenariat de qualité avec l'exploitant agricole de la zone concernée.

Préserver et concilier la ressource en eau

1- La cellule d'alerte

La saison estivale 2023 a débuté avec **une recharge de nappe insuffisante** en raison d'une année 2022 très sèche. Dès le mois de mai, EDF a appliqué un débit réservé de 12,3 m³/s à l'aval du barrage de l'Allement.

La situation s'est encore dégradée à la mi-juillet avec la hausse des températures et plusieurs épisodes de canicule. Les seuils de vigilance puis

d'alerte ont été franchis à plusieurs reprises. Une forte couverture algale s'est également développée en raison des faibles débits et de la hausse de la température de l'eau.

Cependant, malgré une cote basse de la retenue du barrage de Vouglans, **6 lâchers d'eau** ont pu être effectués.



CYANOTOX

Le développement des cyanobactéries étant observé de plus en plus fréquemment dans la basse rivière d'Ain, le SR3A a participé à la réalisation d'une étude dans le cadre d'une thèse de l'université Lyon 1 (à hauteur de 30 000 €, en partenariat avec l'IRSTEA, l'ISARA et l'université Clermont-Auvergne).

L'étude a apporté les conclusions suivantes :

- les conditions environnementales estivales sur la basse rivière d'Ain sont favorables au développement des cyanobactéries benthiques (qui se développent au fond de la rivière)
- les genres retrouvés présentent une potentielle toxicité
- les lâchers d'eau à 100m³/s ne suffisent pas à limiter le biofilm de cyanobactéries. Des lâchers plus longs et plus intenses peuvent limiter leur développement
- des toxines ont été retrouvées dans la basse rivière d'Ain, induisant un réel risque sanitaire



CONVENTION DE GESTION DES DEBITS

Le 11 octobre 2023 a été signée une convention entre la Préfecture de l'Ain, EDF, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), le SR3A, le conseil départemental de l'Ain, la Fédération de pêche de l'Ain et les sociétés d'hydroélectricité de la basse rivière d'Ain. L'objectif de cette convention est de **définir le cadre de gestion des débits** à partir des aménagements hydroélectriques de la vallée de l'Ain.

2 - Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)

Le **Plan de Gestion pour la Ressource en Eau**, validé en 2017 pour une durée de 10 ans, est dans sa phase de bilan à mi-parcours.

En 2023, le travail d'analyse des données nécessaires à la réalisation de ce bilan a mis en lumière un certain nombre de difficultés, liées entre autres à des différences observées entre les bases de données utilisées dans le cadre de l'étude des volumes prélevables (étude ayant servi de base à l'élaboration du PGRE), et les données recueillies via les bases disponibles actuellement. Ces difficultés ont mené à de nombreux échanges et questionnements qui ont freiné la réalisation du bilan dans le calendrier prévu initialement.

Le SR3A est engagé auprès de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, dans le cadre du programme Box climat-énergie, pour la distribution de kits d'économie d'eau à destination des ménages en précarité énergétique. En 2023, 110 kits ont été distribués.



3 - SAGE Basse Vallée de l'Ain

MISE EN ŒUVRE DU SAGE BASSE VALLÉE DE L'AIN

8 avis ont été émis par le bureau de la CLE Basse vallée de l'Ain :

- Avis CLE Permis Construire Société Holding Chevillotte
- Consultation dans le cadre du projet Vouglans Saut-Mortier (EDF)
- Autorisation temporaire de prélèvements d'eaux superficielles à des fins d'irrigation (Chambre d'Agriculture)
- Renouvellement des autorisations de prélèvements pour irrigation – com-mune d'Ambronay – SCEA ABL – EARL de Lormet
- Consultation dans le cadre de la demande d'autorisation de travaux déposée par la société EDF, concessionnaire des aménagements hydroélectriques d'Allement
- Dossier d'autorisation environnementale de la société Unitech Services (projet HIPeR) à Saint-Vulbas
- Dossier d'autorisation environnementale – Société GXO (Projet Fluidra)
- Projet de nouvelle centrale hydroélectrique d'Oussiat

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE BASSE VALLÉE DE L'AIN

Le **tableau de bord du SAGE Basse vallée de l'Ain** – édition 2023 a été finalisé. Il s'agit d'un outil de suivi de la mise en œuvre du SAGE Basse vallée de l'Ain avec la production de 31 indicateurs de suivi structurés selon les enjeux du SAGE (gouvernance, dynamique morphologique, gestion quantitative, milieux...).

MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SAGE BASSE VALLÉE DE L'AIN

Le projet de **modifier le périmètre du SAGE Basse vallée de l'Ain** se poursuit (40 communes / 602 km²) pour le faire coïncider avec celui du SR3A (142 communes / 1700 km²). Ce projet constitue une ambition forte pour le territoire et un allié précieux dans le cadre du changement climatique. Il a été validé par les élus du SR3A.

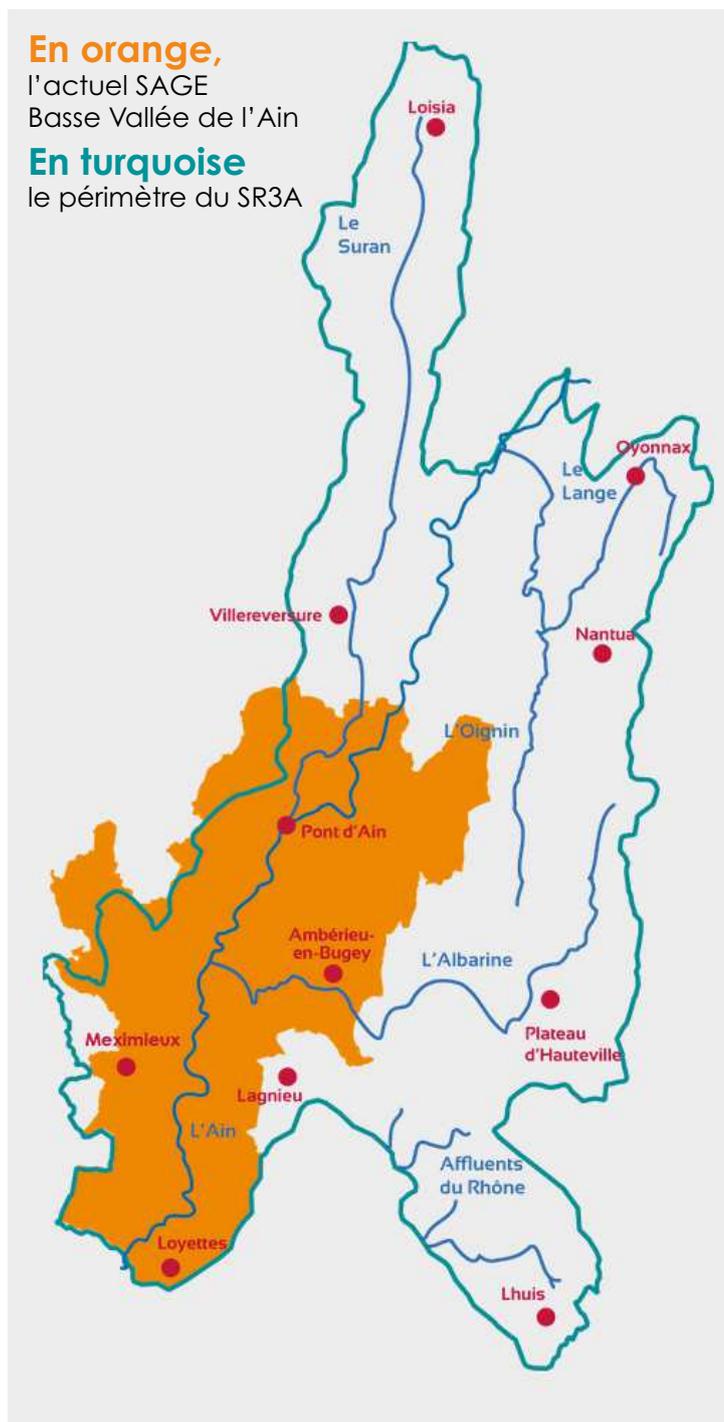
Cela a nécessité :

- L'organisation de nombreuses réunions avec les services de l'État, les partenaires techniques et financiers, la MISEN...
- L'organisation de réunions d'information avec près de 70 élus locaux présents pour présenter la démarche de modification du périmètre du SAGE et échanger sur ce sujet

Le 20 décembre 2023 a eu lieu le lancement de la consultation officielle pour la modification du périmètre du SAGE, pour une durée de 4 mois, à destination des 142 communes du périmètre du SR3A, des 7 intercommunalités membres du SR3A, des départements de l'Ain et du Jura, des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté, du Préfet coordonnateur de bassin ainsi que du comité de bassin.

Cette démarche de modification du périmètre du SAGE de la basse vallée de l'Ain n'est qu'un préalable à l'élaboration du futur SAGE Ain Aval et Affluents pour lequel l'ensemble des acteurs du territoire seront amenés à contribuer.

Toutes les informations sont disponibles ici : <https://www.ain-aval.fr/concilier-les-usages-de-leau/le-sage-de-la-basse-vallee-de-lain/>



Accompagner les acteurs

sensibiliser les citoyens

Des outils

1- communiquer

La communication est au cœur de la stratégie du SR3A et est un outil support incontournable pour valoriser les études et les actions de la structure. L'année 2023 marque la suite de la **mise en œuvre opérationnelle du plan de communication travaillé en 2020**.

Plusieurs supports ont ainsi été développés :

- Deux éditions du **Kit de communication** ont été constituées pour les collectivités en avril et en novembre 2023. Sont diffusés dans ce kit des articles clés en main rédigés par le syndicat pour le public spécifique des citoyens. Les communautés de communes et les communes sont invitées à piocher dans ce kit les articles pertinents à leur périmètre et à leur contexte local pour leurs propres supports de communication et notamment les bulletins municipaux.
- Avec les 18 photos primées à l'issue du concours photo 2023, le SR3A a réalisé une **exposition** mise à disposition des collectivités.
- Le SR3A alimente les **médias locaux de la presse** quotidienne et régionale, radio, magazine, sous forme de communiqués de presse, interviews, etc. En 2023, 23 articles presse ont été repérés.

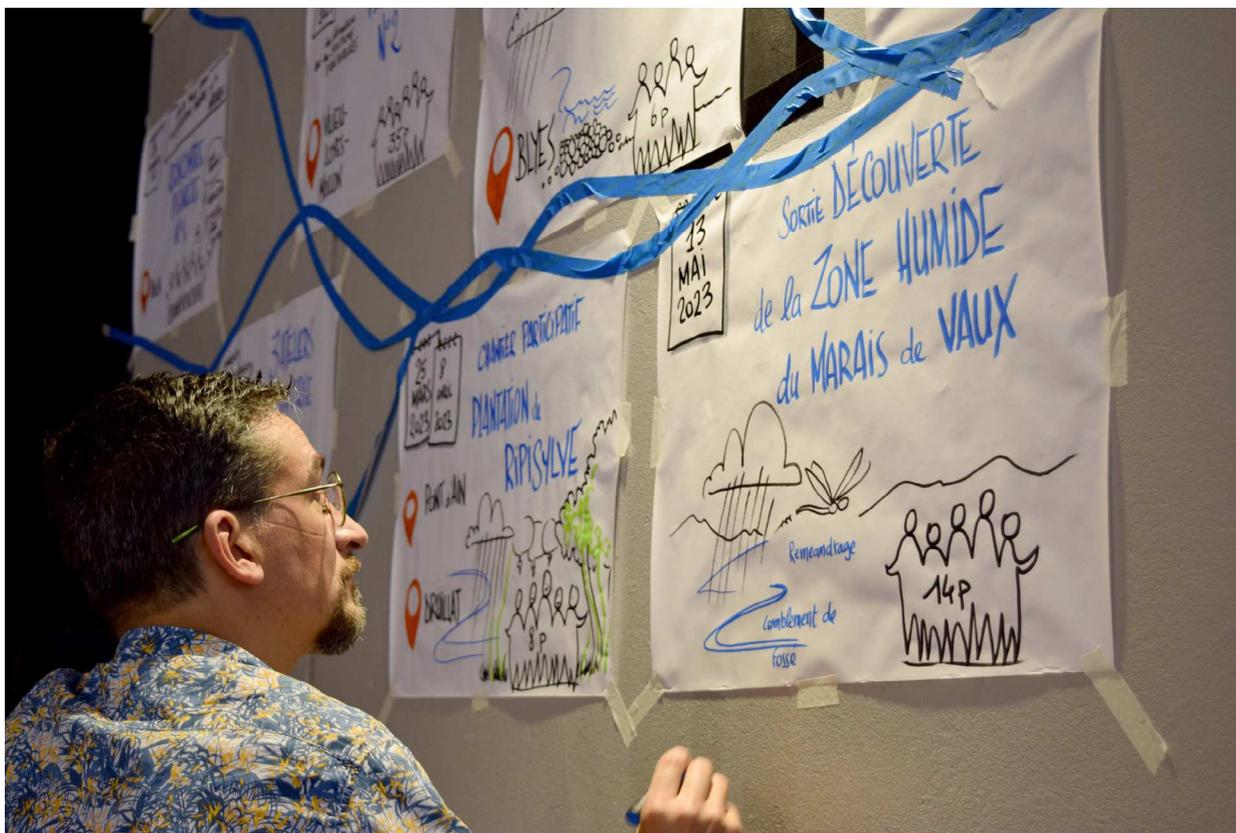


Exposition photo, Oyonnax

Des animations

2 - sensibiliser

- Le SR3A propose aux établissements scolaires, de la maternelle au collège (cycles 1, 2 et 3), de son territoire **une offre pédagogique visant à sensibiliser les enfants aux enjeux de l'eau et de la biodiversité**. Ce dispositif, composé d'un ensemble d'ateliers assurés par des associations locales partenaires du SR3A, constitue une ressource complémentaire aux projets éducatifs que peuvent mener les enseignants. Sur l'année scolaire 2022/2023, 1182 élèves de classes primaires ont bénéficié des interventions.
- A l'occasion de ses 5 ans, le SR3A a lancé son **premier concours photo**, pour illustrer et valoriser la richesse de son territoire en lien avec la ressource eau, sur le thème : Eau, source de vie : Eau, ressource pour la vie. Le concours était ouvert à tous les photographes amateurs, y compris les jeunes de moins de 18 ans, du 22 mars au 13 juillet. Sur les 120 clichés variés qui ont été reçus, le jury en a sélectionné 18 qui se sont vu remettre un prix lors de la remise des prix qui s'est tenue durant la Fête de l'eau du 10 septembre à Oyonnax.
- Le SR3A a également organisé le samedi 10 juin 2023 **sa journée de clôture de participation citoyenne sur le thème de la prévention des inondations**. 45 citoyens, représentants de tout le bassin-versant, ont émis leurs préconisations concernant les Solutions Fondées sur la Nature et travaillé sur la manière d'impliquer les autres acteurs.
- A l'occasion de la **journée mondiale des Zones Humides**, le SR3A a organisé une promenade commentée pour découvrir et comprendre la zone humide située à Brénod. Les participants ont ainsi pu en apprendre plus sur son fonctionnement et les services qu'elle rend.



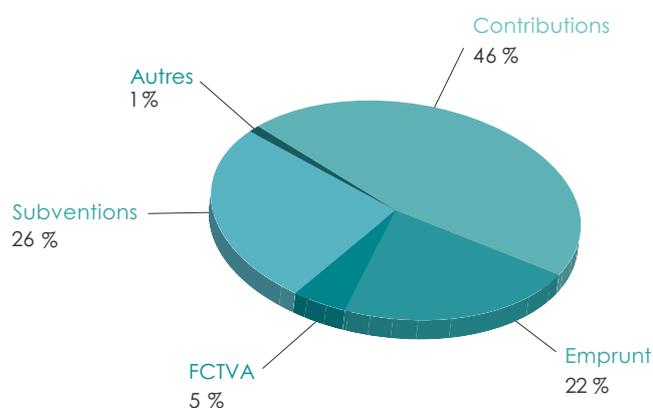
Journée de participation citoyenne, prévention des inondations

Financer les programmes

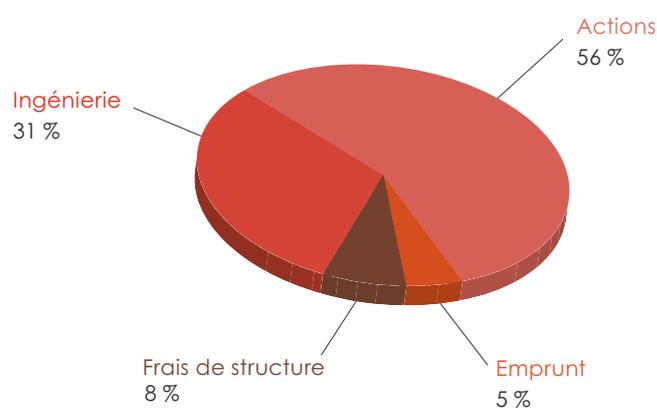
Bilan comptable

Le budget 2023 réalisé par le SR3A est de 2,83 millions d'euros.
Ces dépenses se répartissent en fonctionnement pour 1,26 M€ et en investissement pour 1,57 M€.

Recettes 2023



Dépenses 2023



Concernant les dépenses, 56 % sont affectées aux actions, 31 % à l'ingénierie, l'animation et la gestion nécessaires à la mise en œuvre des actions, 8 % aux frais de structures et 5 % au remboursement de l'emprunt.

90 % des dépenses liées à des actions sont liées à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

Les recettes sont basées à 46 % sur les contributions des membres, 26 % sur les subventions, 5 % sur le Fonds de Compensation de la TVA (sur les actions de 2020), 22 % sur un emprunt, et 1% sur d'autres recettes.

Les chiffres présentés sont issus du compte administratif 2023 validé par le comité syndical du 26 mars 2024, et correspondent aux opérations budgétaires réalisées dans l'année.

Un soutien financier fort

- L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse;
- Le département de l'Ain;
- L'État;
- Les fonds européens (FEADER);
- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- La Région Bourgogne-Franche-Comté...

Continuer sur sa lancée

perspectives 2024

L'activité du SR3A se poursuit et se développe en 2024 selon les priorités et actions définies et programmées :

- Obtenir les régularisations sur les systèmes d'endiguement gérés par le SR3A
- Mener les études hydrauliques sur les zones à enjeux d'inondation
- Mobiliser autour de la démarche prospective et adaptation au changement climatique : Ain Aval 2050
- Avancer dans la définition des espaces de bon fonctionnement de l'Albarine et amorcer le travail sur la rivière d'Ain Aval
- Finaliser les définitions des projets de restauration de l'Oignin et du Suran
- Réaliser des travaux de restauration de l'Anconnans
- Diagnostiquer les besoins de gestion de l'Espace Naturel Sensible Haute Vallée de l'Ain
- Favoriser la biodiversité avec les industriels sur une zone industrielle du Haut-Bugey
- Animer les volets environnementaux des Projets Agro-Environnementaux Climatiques
- Permettre à plus de 1000 élèves de bénéficier d'interventions scolaires
- Poursuivre le Plan d'action Eau et Biodiversité des ZI de Montréal-la-Cluse
- Valider le programme d'actions de l'EBF du Suran
- Lancer deux études de faisabilité « Doye Montagnat » et « prairie de Praille/ruisseau des 7 fontaines »
- Mener à bien les actions et études prévues dans les plans de gestion des zones humides
- Recevoir la labellisation Ramsar du site Marais et tourbières des montagnes du Bugey
- Mettre à jour le plan de gestion de l'ENS des zones humides de Brénod

Glossaire

- **CLE** : Commission Locale de l'Eau
- **EBF** : Espace de bon fonctionnement
- **EPAGE** : Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- **ENS** : Espace naturel sensible
- **DOCOB** : DOcument d'OBjectifs
- **GEMAPI** : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- **IBCR** : Indice de Biodiversité et de Connectivité des Ripisylves
- **INRAE** : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement
- **PAPI** : Programme d'Actions et de Prévention des Inondations
- **PAEC** : Projet AgroEnvironnemental et Climatique
- **PEP** : Programme d'Etudes Préalables
- **PGRE** : Plan de gestion de la ressource en eau
- **PGSZH** : Plan de gestion stratégique des zones humides
- **PLUI** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- **SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
- **SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- **ZI** : Zone industrielle

SR3A
SYNDICAT DE LA RIVIÈRE D'AIN AVAL ET DE SES AFFLUENTS

au service de



15, rue Marcel Paul
01500 AMBÉRIEU-EN-BUGEY
04 74 37 42 80
contact@ain-aval.fr

www.ain-aval.fr



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

#comprendre
#agir
#évaluer
#avancer



Projet phare 2024

Anconnans Samognat - Izernore

LE MOT

DU PRÉSIDENT



L'année 2024 a été une nouvelle fois riche en actions concrètes et avancées significatives pour le SR3A. Elle a notamment mis en lumière l'importance des zones humides dans notre territoire, avec une reconnaissance internationale : le site «marais et tourbières des montagnes du Bugey» a officiellement obtenu le label Ramsar. Cette inscription vient saluer la richesse écologique exceptionnelle de ces milieux et l'engagement du syndicat en faveur de leur préservation. Dans cette même dynamique, un nouveau plan de gestion des zones humides de l'Espace Naturel Sensibles de Brénod a été lancé, renforçant notre action locale.

Par ailleurs, notre compétence dans le domaine de la prévention des inondations a été consolidée avec la maîtrise d'ouvrage de six ouvrages de protection contre les inondations. Ces avancées traduisent la volonté du syndicat d'être un acteur opérationnel et engagé au service de la sécurité des habitants et de la résilience du territoire.

2024 a également vu le lancement d'une nouvelle étude de définition d'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) sur la rivière d'Ain et de ses petits affluents. Cette initiative s'inscrit dans la continuité de la démarche engagée par le SR3A, visant à mieux articuler préservation des milieux naturels, prévention des risques et aménagement du territoire.

Enfin, le SR3A a poursuivi et renforcé ses actions de sensibilisation du grand public. Présent lors d'événements locaux et à travers l'organisation de sorties nature, le syndicat a réaffirmé son souhait de rendre les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques accessibles à tous, habitants comme usagers du territoire.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus, des partenaires et de l'équipe technique pour leur engagement.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Alain Sicard

Un syndicat *une stratégie*

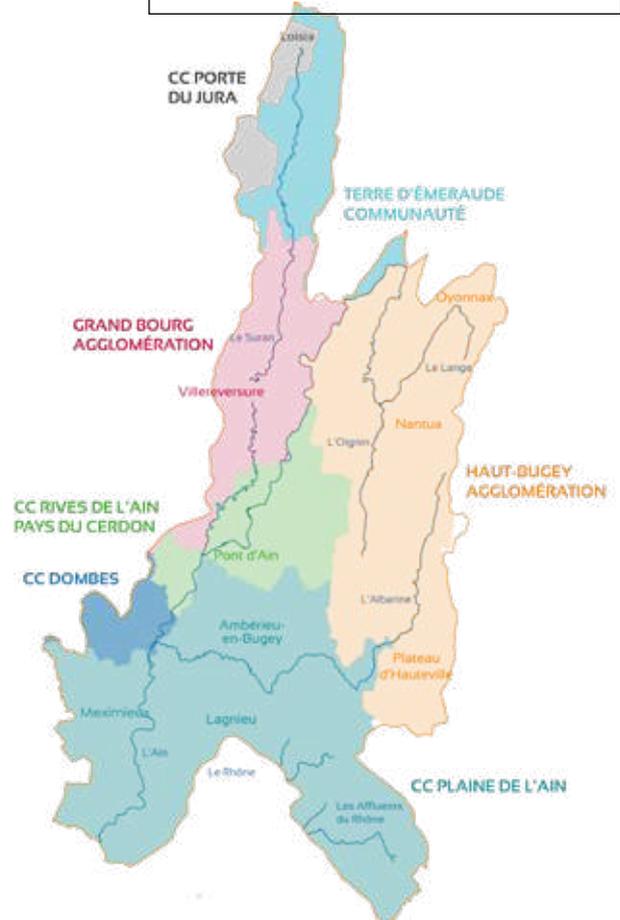
Le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A) est né en 2018 suite à la fusion de 4 syndicats de rivières : Suran, Lange-Oignin, Albarine et basse rivière d'Ain.

Présentation de la structure

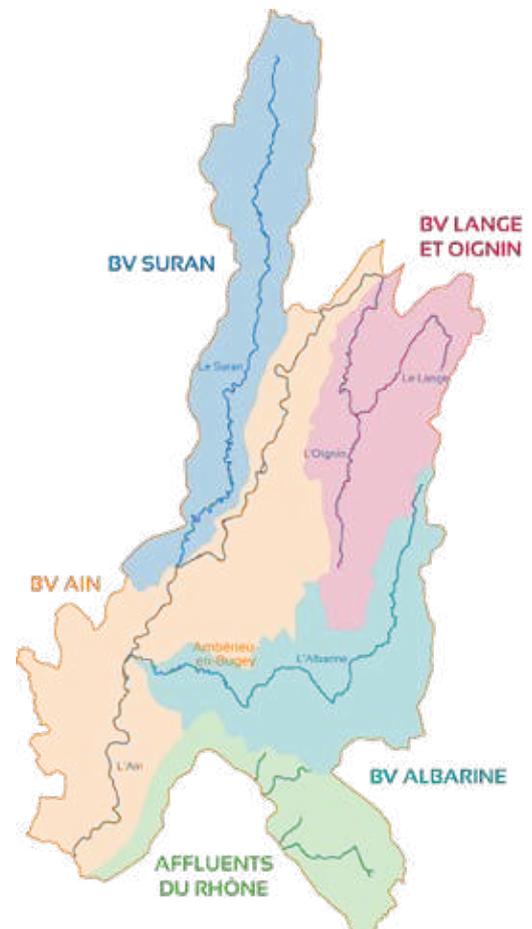
En 2019, il devient le premier syndicat de rivière labellisé **EPAGE, Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau**.

Le SR3A regroupe aujourd'hui **sept intercommunalités** sur l'Ain et le Jura, qui lui ont transféré leurs compétences **GEMAPI – Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** – ainsi que certaines missions complémentaires sur son périmètre. Cette organisation permet d'**intervenir à l'échelle du bassin versant**, l'échelle la plus cohérente pour comprendre les enjeux liés à l'eau, anticiper les risques et agir efficacement. Il agit donc pour le maintien et l'amélioration de la qualité écologique des rivières et ripisylves, des lacs et zones humides, la prévention des inondations, la protection et la conservation de la ressource eau. Il mène également des actions d'animation, de sensibilisation et de concertation.

Le **SR3A est financé par la cotisation de ses membres** (communautés de communes et d'agglomérations) et les subventions (Agence de l'eau, conseils départementaux, région, État, Europe). La cotisation est basée sur le nombre d'habitants au prorata du bassin versant. Pour 2024, elle a été de **8,10 €/habitant**.



7 intercommunalités



5 bassins versants

 1 700 km² de territoire	 1 300 km de rivière
 163 000 habitants	 80 km² zones humides

Des compétences Et des missions

Ce que dit la loi

Sur la base de l'article L211-7 du code de l'environnement, les membres donnent compétence au syndicat pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence sur les bassins-versants de son périmètre.

 En savoir plus



Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques

Le SR3A mène des opérations de restauration, d'entretien et de protection des zones humides, des cours d'eau ou des plans d'eau et des écosystèmes aquatiques.

Planifier et anticiper, prévenir les inondations

Le SR3A accompagne les collectivités locales dans leur politique d'aménagement et d'urbanisme. Il observe le territoire, informe des enjeux et porte un programme d'études qui aboutira à des travaux de lutte contre les inondations.

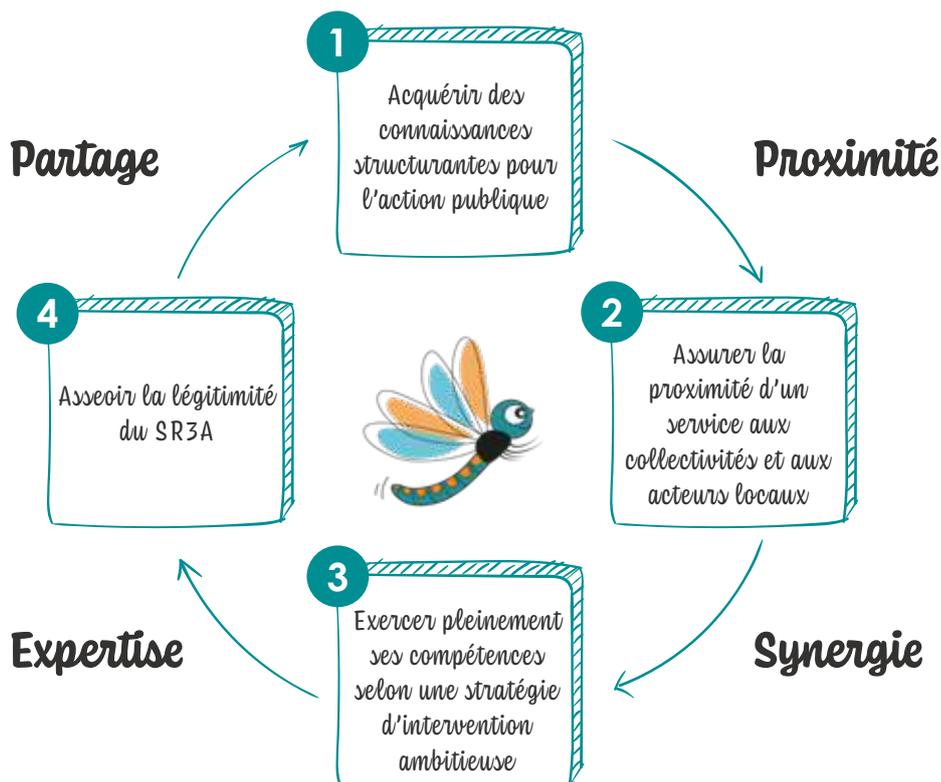
Contribuer à la qualité et la quantité de l'eau

Le SR3A, par son Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et sa participation active à la cellule d'alerte, contribue pleinement à la qualité et la quantité des eaux superficielles et souterraines.

Connaître et faire connaître

Le SR3A contribue à la documentation scientifique et à la vulgarisation et se donne pour mission de sensibiliser les usagers et les habitants aux services écosystémiques des milieux aquatiques.

Une manière de faire Les axes de la stratégie



Un syndicat des équipes

Le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents est administré par un comité syndical, placé sous la conduite du président, composé en 2024 de 37 délégués titulaires et 37 suppléants.

Une équipe d'élus Les délégués titulaires

Grand Bourg Agglomération :

- Marc BAVOUX, Danielle GUILLERMIN, Bernard PRIN

Communauté de Communes de la Dombes :

- Gilles DUBOIS (jusqu'au 03/12/2024), Jean-Pierre HUMBERT, Dominique LAMY (depuis le 03/12/2024)

Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain :

- Estelle BARBARIN (depuis le 02/07/2024), Daniel BÉGUET, Alain BEL, Gilbert BOUCHON, Hélène BROUSSE, Philippe DEYGOUT, Jean-Pierre GAGNE, Françoise GIRAUDET (jusqu'au 02/07/2024), Bernard GUERS, Gisèle LEVRAT, Florian MALARD, Gilles MARAND, Jean PEYSSON, Marie-Céline RAY, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Fabien THOMAZET

Communauté de Communes Porte du Jura :

- Claude GRÉA

Terre d'Émeraude Communauté :

- Rémy BUNOD, Jean-Luc GUERIN

Communauté de Communes Rive de l'Ain Pays du Cerdon :

- Alain SICARD, Béatrice de VECCHI, Michel FLOQUET, Frédéric MONGHAL

Haut-Bugey Agglomération :

- Alain AUBOEUF, Arlette BERGER (jusqu'au 06/02/2024), Laurent COMTET, Dominique DELAGNEAU, Marianne DUBARE, Jean-Pierre DUPARCHY (jusqu'au 03/12/2024), Noël DUPONT, Sébastien GUINET (depuis le 06/02/2024), Julien ISSARTEL, Stéphane MARTINAND, Fabrice MONACI (depuis le 03/12/2024), Étienne RAVOT

Le **bureau exécutif**, composé de 11 membres, **prépare les décisions du comité syndical**. Il est constitué du président et de ses quatre vice-présidents ainsi que de Daniel BÉGUET, Hélène BROUSSE, Dominique DELAGNEAU, Jean-Luc GUERIN, Jean-Pierre HUMBERT et Stéphane MARTINAND.



Alain SICARD
Président



Bernard PRIN
Vice-président Suran



Jean PEYSSON
Vice-président
Albarine - Affluents
du Rhône



Jean-Pierre GAGNE
Vice-président
Basse Vallée de l'Ain -
Rhône



Noël DUPONT
Vice-président
Lange-Oignin



Les délégués suppléants



Une équipe technique

Les agents



Willy BERTIN

Chargé de projet
Observatoire des milieux
et Géomaticien - Analyste



Anna BIARROTTE

Chargée de mission SAGE



Mathilde BUFFAVAND

Secrétaire administrative
- Accueil



Anne-Claude FERRY

Directrice adjointe -
Stratégie



Gaëla LE BÉCHEC

Chargée de projet
Quantité-Qualité
ressources en eau



Émilie GENELOT

Chargée de projet
Continuités écologiques



Béatrice LEBLANC

Chargée de projet SAGE /
Animatrice de la CLE BVA*



Cyril FRÉQUELIN

Animateur territorial
Suran, Lange-Oignin,
Gorges de l'Ain



Mickaël LE GALL

Chargé de projet NATURA
2000 BVA*
Confluence Ain-Rhône



Matthieu MOËS

Directeur Général
des Services



Claire PARREIRA

Chargée de projet
Communication



Anne-Laure PARCOLLET

Animation territoriale
Albarine, BVA**, Rhône et
affluents



Morgane VÉDÈRE-MERCADIER

Chargée de projet Programme
d'Études Préalables au PAPI



Benjamin TROTET

Chargé de Projet
Réfèrent Entretien



Franck RÉMOND

Prévention des
Inondations



Carole SORIA

Comptable



Nicolas VOISIN

Chargé de projet
Réfèrent Zones Humides



Samuel MONNET

Directeur adjoint - Maîtrise
d'ouvrage



Céline THICOÏPÉ

Directrice

Ils nous ont quittés
en 2024 pour de
nouvelles aventures
professionnelles :

* Basse Vallée de l'Ain

En 2024, 5 stagiaires dont 2 rémunérés :

- **Léa LÉTHENET**, étudiante en Master 2 Biodiversité, Écologie et Évolution, en charge du suivi multi-paramètres de la basse rivière d'Ain et soutien technique à la cellule d'alerte estivale pendant 6 mois auprès de Gaëla LE BÉCHEC
- **Abdelrahim ZEGHOUDI**, étudiant en Master 1 Géographies numériques, en charge de l'harmonisation des référentiels des milieux

aquatiques et humides pendant 4 mois auprès de Willy BERTIN

- **Isabelle BRAYARD**, en formation professionnelle « Gestionnaire de Paie », a suivi le travail de notre comptable Carole SORIA pendant 1 mois.
- **Louis ESTUBLIER** et **Loris VIEUX**, en classe de 3ème, ont découvert pendant toute une semaine les différentes activités du syndicat

Acquérir des connaissances *structurer l'action publique*

L'étude prospective *Ain Aval 2050*



La démarche prospective "**Ain aval 2050**" portée par le SR3A est une réponse aux attentes et aux préoccupations des usagers de l'eau et des habitants vis-à-vis de l'impératif d'une adaptation face au changement climatique. Elle vise à accompagner l'ensemble des acteurs pour, collectivement, **définir une stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique à l'horizon 2050** et mettre en œuvre un plan d'actions opérationnelles.

Au vu des évolutions projetées du climat sur le bassin Ain aval et affluents et des enjeux identifiés lors des phases précédentes, **plusieurs scénarios d'adaptation** à l'horizon 2050 ont été imaginés sur la base d'échanges menés avec les acteurs du territoire en ateliers de concertation. Ces scénarios, qui traduisent différentes visions d'évolution du territoire, ont été validés en mars 2024. Puis, une **stratégie ambitieuse** d'adaptation au changement climatique à l'horizon 2050, visant la réduction de la vulnérabilité des milieux aquatiques et des usages de l'eau, a été **validée en septembre 2024**.

Cette étude repose sur l'association des acteurs locaux afin de coconstruire collectivement cette stratégie d'adaptation et le plan d'actions, via la conduite de plusieurs séries d'ateliers participatifs (4 et 5 avril 2024, 21 et 22 novembre 2024). Une journée d'échanges spécifiques sur le plan d'actions a également été conduite avec les agents du SR3A le 5 décembre 2024.

La finalisation et la validation du plan d'actions opérationnelles sont prévues début 2025.



Atelier phase 4

La définition

Des Espaces de Bon Fonctionnement (EBF)

Un des objectifs de la stratégie du SR3A est de couvrir au mieux le territoire par une cartographie des Espaces de Bon Fonctionnement des cours d'eau. L'objectif premier est de cartographier l'espace qu'il convient de laisser aux cours d'eau pour garantir leur bon fonctionnement et leur préservation.

EBF BASSIN VERSANT DE L'ALBARINE



Lancée en 2023, l'étude s'est poursuivie durant l'année 2024 avec plusieurs étapes :

- **Campagne de relevés topographiques**, menée par Hydrotopo durant le mois de juillet. L'équipe de géomètres a parcouru tout le cours de l'Albarine afin de prendre des mesures du lit, des berges, du niveau d'eau... Cette étape est indispensable pour modéliser les niveaux d'eau de l'Albarine.
- **Construction d'un modèle hydraulique** du cours de l'Albarine, par le prestataire Dynamique Hydro. Il servira à la fois pour la définition des périmètres EBF mais aussi, ultérieurement, pour le schéma hydraulique à venir (cf. prévention des inondations).
- **Atelier de concertation** à Brenod le 05 juin 2024. Cet atelier a réuni les élus et les acteurs du secteur amont du territoire de l'Albarine, afin de discuter des périmètres EBF nécessaires et optimaux, et de définir collectivement un périmètre concerté. Ce périmètre aura notamment vocation à être intégré dans les documents d'urbanisme locaux, dans un objectif global de préservation des milieux aquatiques.

L'étude se poursuivra en 2025 avec un rendu final prévu en fin d'année.

EBF RIVIÈRE D'AIN ET SES PETITS AFFLUENTS



Le 26 avril 2024, une réunion de présentation a eu lieu le 26 avril 2024, à Villieu-Loye-Mollon, afin d'exposer le **travail d'étude de l'évolution de la dynamique fluviale de la rivière d'Ain** (évolution latérale du lit, incision du lit, zones d'érosion...) mené par le laboratoire EVS de Lyon, équipe menée par Hervé Piegay. Ces questions importantes pour la rivière et les communes concernées entrent dans les réflexions de l'étude EBF et ressortiront dans les débats et dans le programme d'actions.

L'étude a ensuite démarré mi-juin et un comité de pilotage s'est réuni le 17 septembre 2024 afin de présenter le déroulé et le contenu de l'étude. Le groupement retenu est composé des cabinets Geopeka (mandataire principal), du centre d'observation de l'île du Beurre (aspects écologiques) et d'Hervé Piegay (expertise hydro-morphologique).

La 1^{ère} phase de l'étude a été menée durant l'été/automne 2024, à savoir **l'état des lieux et le diagnostic du territoire** : compilation des données existantes sur la rivière d'Ain, diagnostic des petits affluents (au nombre de 13), expertise biologique des ripisylves et des ouvrages de franchissement routiers. **Tous ces éléments seront ensuite débattus en ateliers avec les acteurs locaux en 2025.**

L'étude se poursuivra en 2025 avec un aboutissement en fin d'année.

» Acquérir des connaissances structurer l'action publique



La gestion du Risque inondation

LES ÉTUDES DE DANGER

Le Programme d'Études Préalables (PEP) au PAPI est une phase préparatoire essentielle qui vise à établir un **diagnostic complet des risques d'inondation sur un territoire donné**. Il permet de recueillir, analyser et compléter les connaissances sur les aléas, les enjeux humains, économiques et environnementaux, ainsi que sur les dispositifs de gestion déjà en place vis-à-vis du risque inondation. Ce travail de concertation et d'analyse permet de construire une stratégie d'intervention hiérarchisée, servant de base à la conception d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) pertinent sur le territoire.

Le programme d'études préalable au PAPI du SR3A **s'étend de 2023 à 2026 et est en cours de réalisation sur l'ensemble du territoire**. Depuis 2024, le SR3A bénéficie d'une aide à la maîtrise d'ouvrage pour accompagner la réalisation de son PEP.

SCHÉMA DE GESTION INTÉGRÉE DU BUIZIN

Dans le cadre de l'axe 6 du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), consacré au ralentissement des écoulements, une action majeure est engagée : **l'élaboration d'un schéma de gestion intégré du bassin versant du Buizin**.

Cette démarche comprend plusieurs étapes successives :

- La réalisation d'un état des lieux initial
- La construction et l'exploitation d'un modèle hydraulique
- L'établissement d'un diagnostic approfondi des crues
- Une évaluation globale de la vulnérabilité du territoire face au risque d'inondation à l'échelle du bassin versant
- L'élaboration de scénarii de gestion du risque inondation cohérents avec le niveau de vulnérabilité du secteur, tout en intégrant les dynamiques naturelles des milieux aquatiques

Cette action constitue l'un des leviers stratégiques du PEP pour la maîtrise des écoulements et la prévention des inondations à l'échelle du territoire concerné.



Rivière du Buizin

RÉGULARISATION DES SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT

Sur son territoire, le SR3A a souhaité **régulariser et prendre en gestion six ouvrages de protection contre les inondations** :

- Le système d'endiguement de la Sarsouille (Oyonnax)
- Le système d'endiguement de Montréal-la-Cluse
- Le système d'endiguement des Léchères (Brion)
- Le système d'endiguement du bras de décharge de l'Oignin (Brion)
- L'aménagement hydraulique du Borrey (Maillat)
- Le système d'endiguement de Morette et Bottière (Pont-d'Ain)

Au cours de l'année 2024, les dossiers de demande d'autorisation ont été déposés en préfecture pour l'ensemble de ces ouvrages et des échanges ont eu lieu avec les services de l'Etat pour l'instruction de ces dossiers. Parallèlement, les dossiers d'organisation sont en cours de finalisation.

Les servitudes d'utilité publique (SUP) sont en cours d'instauration sur les systèmes d'endiguement, conformément à la réglementation en vigueur. Leur objectif est d'**assurer la préservation, l'entretien, la surveillance et l'accès à ces ouvrages**, essentiels à la protection contre les inondations. Ces servitudes entraînent des restrictions d'usage du sol pour les propriétaires riverains, notamment en matière de construction, de végétation ou d'aménagements, afin de ne pas compromettre la sécurité et le bon fonctionnement des digues. Leur mise en œuvre s'inscrit dans une logique de **gestion durable et sécurisée** des risques d'inondation.



Système d'endiguement de Morette à Pont-d'Ain

Acquérir des connaissances *structurer l'action publique*

ETUDE DU RUISSEAU DE COURTOUPHLE À MATAFELON-GRANGES

Dans le cadre de l'action 1.5 du Programme d'Études Préalables (PEP), intitulée « Études hydrauliques des points noirs », le SR3A a réalisé une **étude hydraulique** sur le ruisseau de Courtouphle, situé à Matafelon-Granges afin de comprendre l'origine du problème et de proposer des solutions.

LANCEMENT D'UNE ÉTUDE HISTORIQUE DES INONDATIONS ET DE POSE DE REPÈRES DE CRUES

Dans le cadre de l'amélioration de la connaissance des aléas liés aux inondations et de la sensibilisation des populations, le PEP a engagé une action spécifique portant sur l'**étude des crues historiques et la mise en place d'un plan de pose de repères de crue sur le territoire**.

Cette action consiste en premier lieu à réaliser un **état des lieux des crues passées** ayant marqué le territoire, à partir de sources diverses : archives historiques, documents d'urbanisme (PPRI), photographies ou cartes anciennes. Ce travail permet de reconstituer l'ampleur et la fréquence des inondations anciennes, et d'identifier les sites emblématiques où l'impact des crues a été significatif.

L'objectif est double :

- Améliorer la connaissance de l'aléa inondation pour les collectivités, les gestionnaires de risques et les habitants
- Favoriser le développement d'une culture du risque, en rendant visibles les traces des crues historiques dans le paysage.

Dans cette optique, un **plan de pose de repères de crue est en cours d'élaboration**. Ces repères matérialisent dans l'espace public les hauteurs atteintes par les eaux lors des événements passés. Leur implantation sera choisie selon des emplacements pertinents, accessibles, visibles et durables.

Cette action contribue à renforcer la mémoire collective du risque, à sensibiliser les populations locales et à encourager une meilleure prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire.



L'observatoire

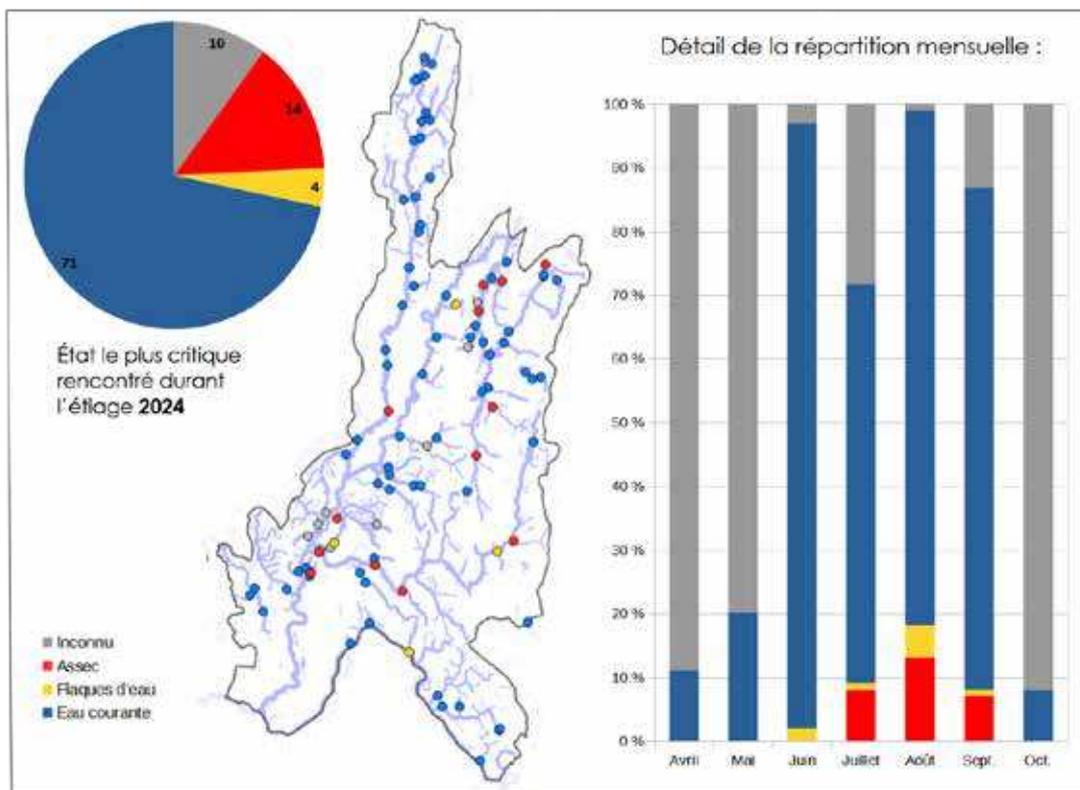
Des milieux

Le SR3A a poursuivi son **programme d'instrumentalisation** pour le suivi des milieux en 2024.

SUIVI DES ÉCOULEMENTS À L'ÉTIAGE

Le SR3A a reconduit son suivi des écoulements à l'étiage selon le protocole « ONDE » (une observation à date fixe le 25 du mois + ou – 2 jours), sur une **centaine de stations**, entre Avril et Octobre. Ce suivi a pour double objectif :

- Faire remonter la situation des petits affluents aux services de l'État (cadre comité sécheresse) sur le moment
- Analyser à posteriori l'intensité et la durée des assecs, et leurs évolutions dans le temps



Bilan du suivi des écoulements à l'étiage 2024

L'année 2024 a été marquée par un début d'étiage plus tardif que l'année précédente : première observation d'assec en juillet, contre mai en 2023. Spatialement, c'est sans doute le nord du bassin versant pour lequel le contraste est le plus marqué, avec par exemple, pour le Suran, une seule station présentant un assec en 2024 contre de nombreuses en 2023, sur le Suran et ses affluents.



Une analyse plus poussée pourra être réalisée à moyen terme (5 – 10 ans de suivi), à la manière de ce que l'**OFB peut produire.**

» Acquérir des connaissances structurer l'action publique

OBSERVATOIRE PARTAGÉ DE LA BASSE RIVIÈRE D'AIN (BRA)

À l'issue de la période d'expérimentation des **nouvelles modalités de gestion des débits de la basse rivière d'Ain**, achevée en 2021, et conformément à l'avis et aux préconisations émises par le comité scientifique de bassin, et selon leur préconisation, la DREAL a sollicité le SR3A cette même année pour la création d'un observatoire partagé de la basse rivière d'Ain. Une étude de préfiguration de cet observatoire avait été envisagée, avec l'élaboration d'un cahier des charges conjointement établi par la DREAL et le SR3A, en concertation avec les principaux partenaires.

Cependant, avec le travail en parallèle sur la signature d'une convention de gestion transitoire des débits sur la BRA, ce cahier des charges n'a pas été finalisé, et l'étude n'a pas été lancée.

En 2024, une réunion avec les différents partenaires a donc été organisée avec pour objectif de requestionner le besoin et la pertinence de cet observatoire, et d'échanger sur ce qui est attendu par les différents partenaires sur le territoire de la BRA.

Les discussions ont mené à la nécessité, en premier lieu, de répertorier l'ensemble des données déjà existantes sur la rivière, et au besoin de maintenir un lien entre les partenaires sur les actions/suivis menés sur la rivière, afin d'identifier qui fait quoi, et dans quelle temporalité.

MISE EN PLACE DE L'OUTIL GEONATURE

GeoNature, **outil de bancarisation de la donnée faune-flore**, a été mis en place au SR3A. Il permet :

- De saisir les données que nous produisons sur le terrain : observations opportunistes et données protocolées
- D'offrir la possibilité aux prestataires du SR3A de l'utiliser comme outil de saisie
- D'intégrer les jeux de données produits par les prestataires du SR3A
- De constituer une base de données unifiée de l'ensemble des données produites par et pour le SR3A, et de l'interroger / la valoriser
- De faire remonter à l'échelon régional (SINP) les données bancarisées (en réponse à une obligation du fait du caractère public de ces données)

SINP ?

Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel. Il vise à structurer les connaissances sur la biodiversité et sur la géodiversité, afin de mettre ces connaissances à disposition de tous.

L'outil **a pu être testé** dans plusieurs cadres :

- État initial sur le projet de Goyat à la ferme Guichard (plateau d'Hauteville) – données flores
- Suivi de la population d'amphibiens sur le chantier de gestion sédimentaire de Varambon (évaluation de la fonctionnalité des mares créées)
- Observation opportuniste par les agents SR3A sur le terrain (faune essentiellement)

Plan de gestion de L'Espace Naturel Sensible de Brénod (ENS)

En 2024, le SR3A a finalisé le **nouveau plan de gestion 2024–2028** pour l'ENS des zones humides de Brénod. Ce document stratégique vient renforcer les engagements en faveur de la préservation, de la restauration et de la valorisation d'un site majeur du plateau d'Hauteville.

Situé sur les communes de Brénod, Champdor-Corcelles et Haut-Valromey, l'ENS de Brénod couvre 309 hectares, dont 209 hectares de zones humides réparties sur treize sites. Ce territoire, labellisé ENS en 2016, est désormais également reconnu à l'échelle internationale grâce à son **inscription au réseau Ramsar** en mars 2024.

Ce nouveau plan de gestion consolide les acquis des précédents plans menés sur certains sites depuis le début des années 2000, notamment sur l'Étang des Loups et la Tourbière de Rougemont. Il pose également les bases d'une **gestion unifiée à l'échelle de l'ensemble des treize entités du site**.

Ce plan de gestion souligne l'importance des histosols tourbeux, qui occupent plus de 100 ha de l'ENS. Ces sols stockent d'importantes quantités de carbone. Pourtant, ce stock est menacé par le drainage et l'enrésinement naturel. Le maintien d'un niveau d'eau suffisant est crucial pour préserver la fonction de puits de carbone de ces milieux.

Les actions à venir sont structurées autour de plusieurs objectifs :

- Restauration hydrologique (ex. : comblement de fossés)
- Gestion de la végétation (fauche, pâturage)
- Acquisition foncière stratégique
- Suivis écologiques et acquisitions de connaissances
- Sensibilisation du public tout en maintenant des zones de quiétude



Iris de Sibérie sur l'étang des loups © Mickaël LE GALL - SR3A

» Acquérir des connaissances structurer l'action publique



Stratégie d'intervention

Sur la continuité longitudinale des cours d'eau

Bien que justifiés au bénéfice de certains usages, les **obstacles transversaux** ont des incidences sur le **bon fonctionnement des cours d'eau**, quand ils affectent la continuité biologique et/ou sédimentaire notamment. S'il n'a pas d'obligation d'intervention (sauf s'il est propriétaire d'un ouvrage sur une portion de cours d'eau classée en liste 2), le **GEMAPIEN** est légitime pour intervenir en faveur de la restauration de la continuité longitudinale des cours d'eau.

Le **Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE)**, établi par les services de l'État, recense **462 ouvrages sur le territoire du SR3A**. Si certains sont déjà identifiés comme partiellement ou totalement détruits, ou comme déjà traités, il est nécessaire de prioriser parmi les 364 ouvrages listés, et même parmi les 32 ouvrages considérés prioritaires par l'État.

FOCUS SUR LES CRITÈRES DE HIÉRARCHISATION

Une hiérarchisation des ouvrages a été opérée en se basant sur **5 thématiques regroupant 15 indicateurs** :

- Priorisation des masses d'eau fixée par le SDAGE 2028-2033 (état des lieux de 2024)
- Impact de l'ouvrage sur les continuités écologiques et sédimentaires (hauteur de chute, axe migratoire recolonisable, etc.)
- Opportunités d'intervention et acceptabilité locale d'un effacement (maîtrise foncière, implication des propriétaires, etc.)
- Risques associés à des travaux d'effacement (sols pollués, présence d'ouvrage d'art proche)
- Composante liée aux habitats et espèces (présence d'Ecrevisse à pieds blancs, de truite patrimoniale, etc.)

Il résulte de ce travail les **priorités suivantes** :

- **Priorité 1** : seuil du bassin écreteur de Geilles.

Cet ouvrage obtient la 2^e note du classement de l'ensemble des ouvrages. Il est propriété du SR3A, et fera donc l'objet de travaux dès 2025.

- **Priorité 2** : le Bras du Lac à Nantua

Ce cours d'eau présente une toponymie complexe : Merloz, Bras du Lac, Bief de Colliard. Par souci de simplification, il est proposé de ne conserver que le nom de Bras du Lac, de la source jusqu'au lac. 14 ouvrages sont recensés sur ce linéaire, dont 5 considérés comme prioritaires par la DDT.

- **Priorité 3** : intervention à l'opportunité auprès des propriétaires volontaires

Le maire de Montréal-la-Cluse a exprimé le souhait que le SR3A intervienne sur le ROE60279 « Pont de Landeyron ». Les réflexions sur cet ouvrage débuteront dès 2025.

Priorité 4 : animation territoriale auprès des propriétaires publics

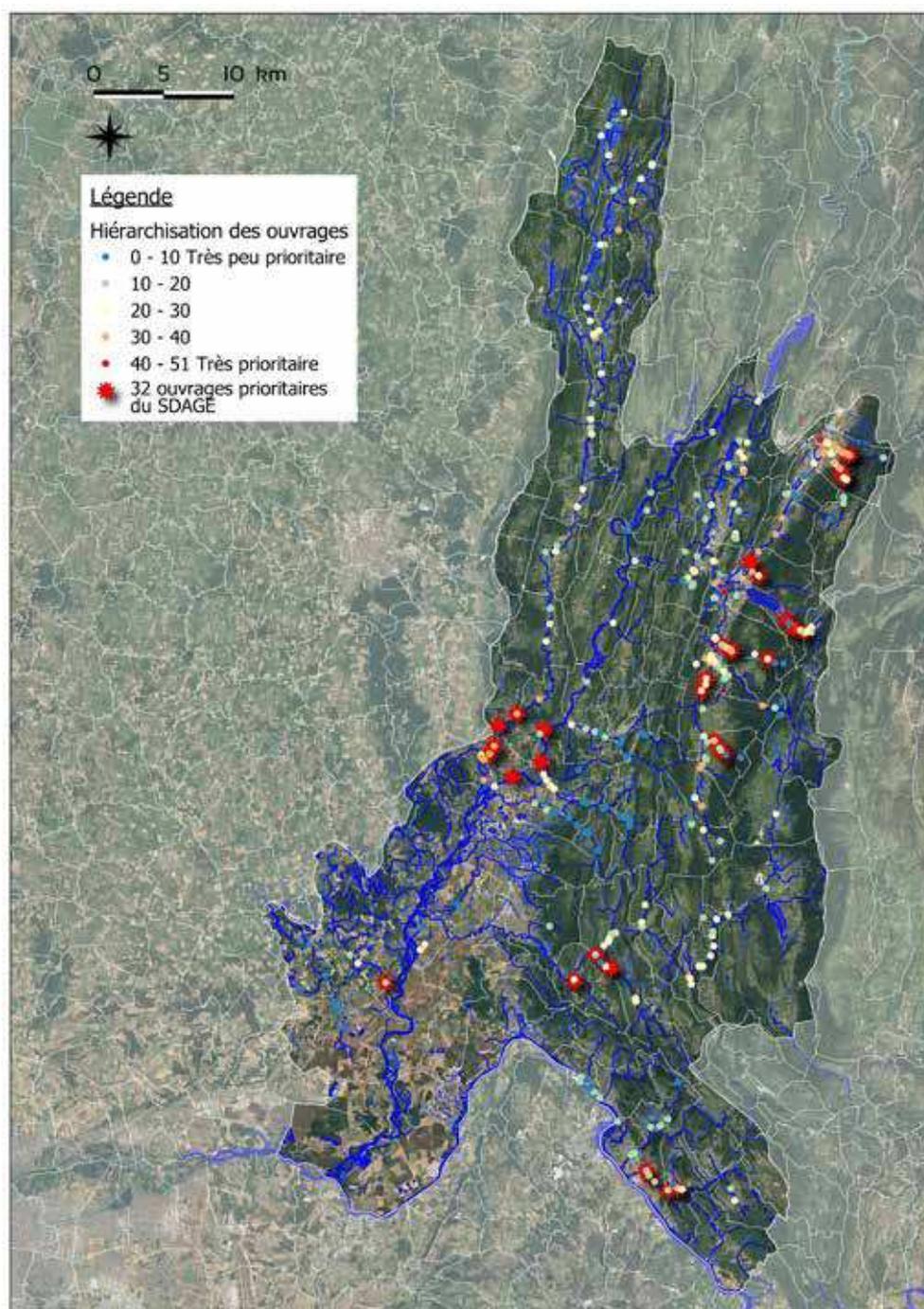
Une animation territoriale dédiée à la continuité écologique sera menée à partir de 2026. Celle-ci sera prioritairement orientée vers les ouvrages publics. À l'issue de la hiérarchisation, le premier ouvrage, identifié comme prioritaire par la Direction départementale des Territoires, sera le ROE48969 Gué de Oisselaz, propriété de la commune de Maillat sur le Borrey.

EN RÉSUMÉ

Grâce au travail de hiérarchisation effectué en 2024, la **programmation 2025** verra l'inscription de :

- Travaux sur 2 seuils prioritaires
- Étude de faisabilité sur 5 autres seuils prioritaires et 9 ouvrages non prioritaires.

Pour la suite, les avancées dépendront des moyens alloués à l'animation territoriale : appui des services de l'État, engagement des élus, moyens humains dédiés.



Carte des obstacles à l'écoulement

Assurer un service de proximité répondre aux besoins des collectivités



Du SR3A vers la commune

Les animateurs territoriaux

Depuis 2021, le Syndicat de la Rivière d'Ain et de ses Affluents a pleinement intégré l'animation territoriale dans son organigramme avec la désignation de deux postes d'**animateurs territoriaux** :

- **Cyril Fréquelin**, pour la partie nord du SR3A
- **Anne-Laure Parcollet**, pour la partie sud du SR3A

L'exercice de ces missions s'inscrit pleinement dans la volonté de proximité retenue par les élus et constituant un axe majeur de la stratégie du syndicat. Ces deux animateurs territoriaux constituent la porte d'entrée au SR3A pour les collectivités, usagers, institutions, etc., qui souhaitent prendre contact avec le syndicat. Cela permet au SR3A d'avoir une meilleure connaissance des attentes locales ainsi que de diffuser localement les actions du syndicat.

L'animation territoriale assure un rôle de **service public** auprès des collectivités :

- Déplacements sur le terrain pour appui - conseil technique
- Aide à la rédaction de dossiers réglementaires, par exemple pour la réalisation de travaux
- Renseignements sur le contexte réglementaire, les droits et devoirs des propriétaires riverains

Courant 2024, afin d'informer au plus près des territoires, **5 commissions géographiques** ont réuni les élus, les représentants des usagers et des administrations pour présenter les études et travaux engagés dans les différents sous-bassins versants.



Cyril Fréquelin

Bassins versants du Lange-Oignin, du Suran et des gorges de l'Ain



Anne-Laure Parcollet

Basse Vallée de l'Ain et ses affluents, bassins versants de l'Albarine, rive droite du Rhône et ses affluents.

De la commune vers le SR3A

Les référents communaux

La désignation des référents communaux est inscrite dans les statuts du SR3A, souhaité dès sa création pour conserver le lien avec l'échelon communal. Ce rôle est renforcé dans la stratégie 2021.

Le référent communal participe notamment au suivi du réseau « étiage » mis en place sur les cours d'eau du SR3A. Les observations sont bancarisées et permettent au syndicat de rendre compte aux services de l'État de la situation en période critique. Cela permet également d'alimenter l'observatoire du bassin versant en cours de construction.

Le référent communal est un **ambassadeur SR3A au sein du conseil municipal** afin de diffuser des informations ainsi que les retours d'expériences des autres référents. Enfin, il est l'interlocuteur privilégié avec le maire pour tous les projets menés avec le SR3A. L'ensemble de ces référents est regroupé au sein d'un réseau et animé par les « animateurs territoriaux ».

🔗 L'espace référent

Sur le site internet du SR3A, un espace dédié aux référents communaux. Accès par mot de passe à demander à votre animateur territorial.



142

référents
communaux

5 COMMISSIONS GÉOGRAPHIQUES

- 27 août : Lange et Oignin
- 29 août : Suran
- 10 septembre : Affluents du Rhône, avec visite de la tourbière de Cerin par le CEN (gestionnaire de l'ENS)
- 11 septembre : Albarine, avec visite sur la Câlina
- 12 septembre : Rivière d'Ain, avec visite sur la basse rivière d'Ain

Apporter une expertise technique

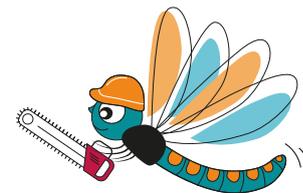
Dans les projets de territoire

Les services du syndicat sont régulièrement sollicités par des particuliers, des collectivités et autres entreprises riveraines de cours d'eau afin de les accompagner dans leur projet d'aménagement. Le SR3A leur apporte alors une **expertise transversale** portant sur les milieux aquatiques, les zones humides, la biodiversité et les continuités écologiques, la ressource en eau et la prévention des inondations. Cet appui technique et administratif, rendu à titre gratuit, permet à tout demandeur de travaux de pouvoir effectuer ses projets **en conformité vis-à-vis de la réglementation, des enjeux hydrauliques et écologiques**.

En 2024, **31 projets ont été accompagnés**, a minima via un porté à connaissance des enjeux. Ainsi, le SR3A a :

- Apporté des conseils techniques suite à **16 sollicitations** : transactions suivies par la SAFER, projets liés à l'alimentation en eau potable, PCAET, etc.
- Également **rendu 15 avis**, portant sur notamment 1 SCoT (HBA), 3 PLU, 5 permis de construire et 2 dossiers ICPE.

Assurer un service de proximité répondre aux besoins des collectivités



Opération d'entretien

Des cours d'eau

Campagne 2024-2025 : 133 600 € HT investis dans l'entretien du réseau hydrographique du SR3A.

Dans le cadre du **programme pluriannuel d'entretien et de restauration du réseau hydrographique du SR3A**, 133 600 € HT ont été engagés pour la campagne 2024-2025. Ce programme est cofinancé à hauteur de 50 % par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Département de l'Ain.

Les interventions, de natures variées, ont ciblé des **secteurs identifiés comme sensibles aux inondations ou présentant des enjeux de biodiversité**.

ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE ET GESTION DES EMBÂCLES

Des travaux forestiers ont été menés pour entretenir la ripisylve, dans les secteurs du Suran (Loisia, Broissia, Nivigne-et-Suran, Simandre-sur-Suran, Neuville-sur-Ain), du Riez (Jujurieux et Boyeux-Saint-Jérôme) et de l'Oiselon (Saint-Jean-le-Vieux), avec notamment :

- Des **retraits d'embâcles** (accumulations de bois et de déchets)
- Des **coupes sélectives** d'arbres et de buissons dépérissants ou perturbant l'écoulement des eaux, en particulier à proximité de zones urbanisées



Retrait d'embâcles sur l'Albarine à Saint-Maurice-de-Rémens

LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

- Arrachage de **solidage** à Thézillieu
- Arrachage de **renouée du Japon** sur l'Albarine

ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Des opérations spécifiques ont également été conduites pour préserver ou restaurer la biodiversité locale :

- **Ramassage de déchets** : 850 kg collectés dans les bassins de Groissiat sur le Lange et sur la Sarsouille à Oyonnax, par la structure d'insertion Les Défricheurs (SIAE)
- **Plantations** :
 - 200 mètres linéaires de plantation sur le Nantay à Ambronay-Championnière
 - Plantations par terrassement et pose d'équipements agricoles sur le Suran : 600 mètres linéaires à Nivigne-et-Suran et 100 mètres linéaires à Louvenne



Plantation d'une clôture à Nivigne-et-Suran

Les interventions post-crués

Gestion des atterrissements

Évacuation de **25 m³ de graviers bloqués** dans le Buizin sous le pont du centre du village d'Ambutrix en juillet 2024 (3 150 € HT). Les matériaux ont ensuite été restitués dans l'Albarine et la rivière d'Ain selon la préconisation du SAGE Basse Vallée de l'Ain.

Évacuation de **2 200 m³ de graviers bloqués** dans l'Albarine sous le pont de Saint-Maurice-de-Rémens en octobre 2024 (18 400 € HT). Les matériaux ont ensuite été restitués dans la rivière d'Ain selon la préconisation du SAGE Basse Vallée de l'Ain.



Retrait des sédiments dans l'Albarine



Restitution des sédiments dans la rivière d'Ain

Agir, intervenir

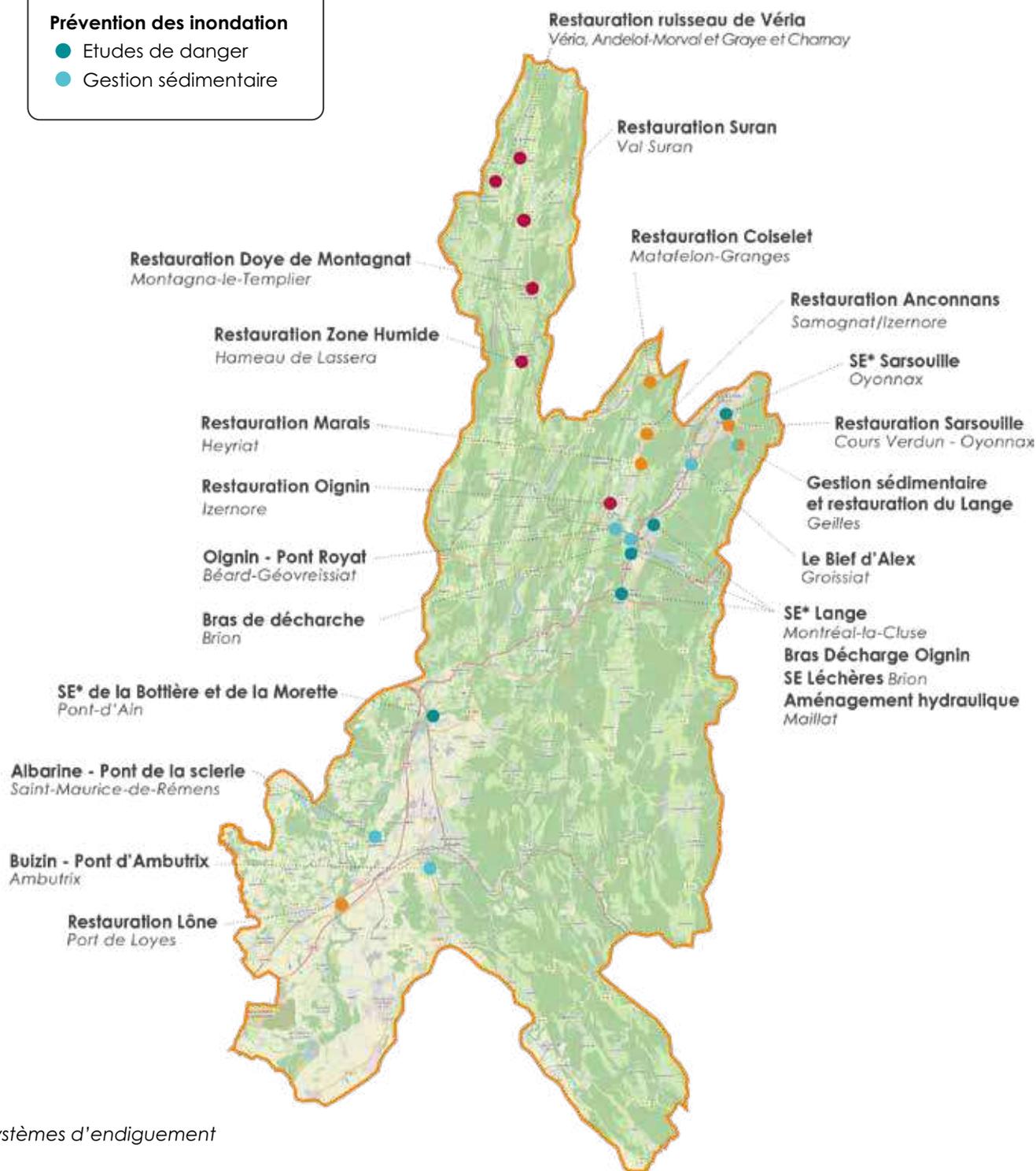
animer les programmes



- Etudes de faisabilité
- Travaux de restauration

Prévention des inondation

- Etudes de danger
- Gestion sédimentaire



* Systèmes d'endiguement

Recharge sédimentaire dans la rivière d'Ain

Suivi du site de Varambon

Suite aux **travaux de recharge sédimentaire réalisés sur le site de Varambon** en 2022 et en 2023, pour un total de **23 000 m³ réinjectés** dans la rivière, et conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation des travaux délivré par les services de l'État, le SR3A mène un suivi post-travaux afin d'appréhender l'évolution du site et notamment d'un nouveau bras creusé en rive gauche. Le suivi porte sur la flore et la cartographie des habitats, les amphibiens et les odonates (libellules). Un suivi par drone est aussi mené en interne.

En 2024, 2^{ème} année post-travaux, le site a montré une nette amélioration écologique, avec une **forte progression de la biodiversité**.

Chez les **libellules**, 14 espèces ont été observées, contre 7 en 2023. Parmi elles, plusieurs demoiselles communes comme l'Agrion élégant ou le Calopteryx éclatant, mais aussi des espèces plus rares comme la Naiade au corps vert. Côté grandes libellules, on note la présence de la Libellule fauve, de l'Aeschne affine ou encore du Sympétrum commun, une espèce vulnérable à l'échelle régionale et quasi-menacée à l'échelle nationale.

Les **amphibiens** profitent également de cette dynamique. Les mares récemment créées accueillent désormais plusieurs espèces : la Grenouille agile, observée deux années consécutives au même endroit, ainsi qu'une femelle de Triton palmé. Les Grenouilles rieuses, déjà présentes avant les travaux, sont toujours bien représentées.

La **végétation** suit cette tendance positive. En 2024, dix habitats patrimoniaux ont été identifiés sur le site (contre six l'année précédente), dont sept d'intérêt communautaire selon la Directive Habitats-Faune-Flore. Ces milieux sont diversifiés : herbiers aquatiques, roselières, saulaies arbustives et boisements alluviaux. Certains habitats présentent un statut préoccupant, comme la frênaie-ormnaie-chênaie alluviale (en danger) ou la roselière à Baldingère (vulnérable).

Enfin, une **espèce végétale protégée en Rhône-Alpes**, le Rubanier émergé (*Sparganium emersum*), a été observée pour la première fois sur le site en 2024. Ces observations confirment la bonne évolution écologique du site.



Varambon

» Agir, intervenir animer les programmes



Travaux de restauration de l'Anconnans

Entre Izernore et Samognat

La délimitation des **Espaces de Bon Fonctionnement du Lange Oignin** a identifié des secteurs prioritaires à restaurer. Le secteur de l'Anconnans entre la STEP d'Izernore et la STEP de Samognat en fait partie. Une étude de faisabilité a fait ressortir quatre secteurs prioritaires : l'aval de la route du Voerle, l'amont du pont de Touvière et l'amont de la STEP de Samognat.

Les travaux réalisés en 2024 **sur 1280 mètres linéaires**, permettent de **restaurer la fonctionnalité de l'Anconnans** avec ses milieux environnants. Ils ont consisté :

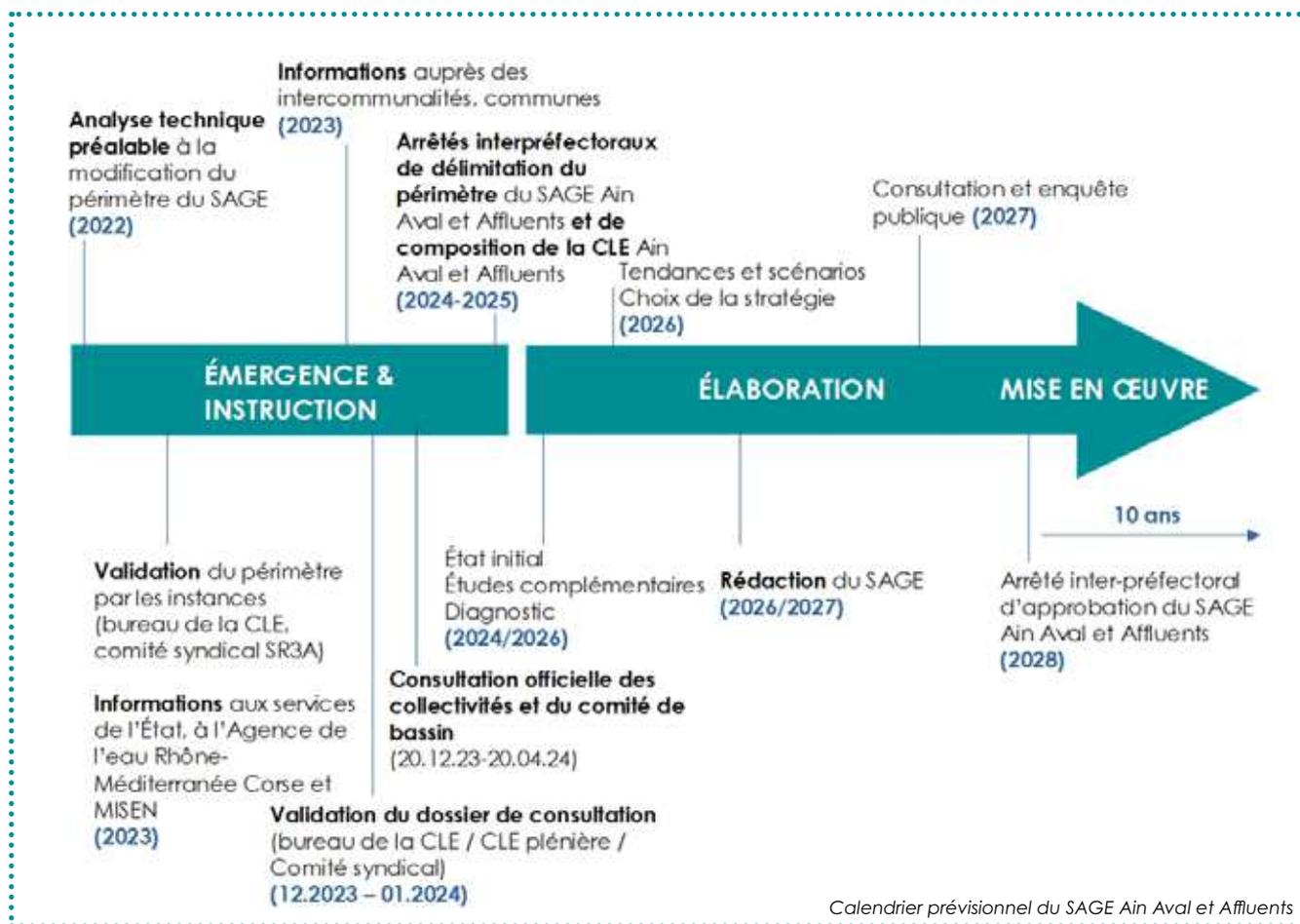
- Au **remodelage du lit et des berges** sur 455 mètres linéaires en aval de l'ancienne STEP d'Izernore
- Au reméandrement sur 600 mètres linéaires sur le secteur forestier en amont du pont de Touvière
- À la **restauration de la continuité écologique** du pont de la Touvière
- **À la restauration de la zone humide** de Samognat

Un diagnostic complet biodiversité a été réalisé avant travaux afin d'identifier les enjeux en présence à éviter et de pouvoir analyser dans le temps l'effet des travaux réalisés.



Restauration de l'Anconnans

Modification du périmètre Du SAGE

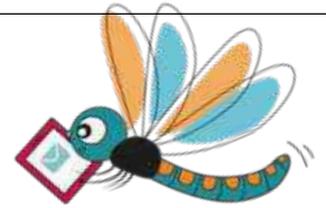


Pour rappel, le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère...). Il fixe des objectifs de gestion et de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques et humides en **conciliation avec la satisfaction des usages locaux**.

Une démarche de **modification du périmètre du SAGE basse vallée de l'Ain**, amorcée en 2023, est née d'une volonté politique forte de disposer d'une échelle de travail commune entre le SR3A et la Commission Locale de l'Eau (CLE) afin d'avoir une **vision plus globale du milieu concerné et de ses problématiques environnementales et socio-économiques**. Cette modification du périmètre du SAGE s'inscrit dans la continuité de la nouvelle stratégie mise en place par les élus du SR3A sur la période 2020-2026. Elle trouve aussi son origine dans la volonté des élus d'**améliorer la gouvernance sur le territoire du SR3A** qui fait face à de nombreux enjeux dont le partage de la ressource entre usagers, la gestion intégrée des milieux, la qualité de l'eau et l'adaptation au changement climatique.

Afin d'associer largement les parties prenantes, le SR3A a organisé en 2023 des temps d'échanges avec les élus locaux, les intercommunalités, le bureau élargi de la CLE actuelle, les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, et la MISEN (Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature). Puis, une consultation officielle auprès des collectivités, des intercommunalités et du comité de bassin a été réalisée du 20 décembre 2023 au 20 avril 2024. Le président de la CLE actuelle, accompagné de la chargée de projet du SAGE a présenté, début avril 2024, cette **demande de modification du périmètre du SAGE** au comité d'agrément du comité de bassin Rhône-Méditerranée. Suite à ces démarches, un arrêté inter-préfectoral de délimitation du périmètre du SAGE Ain Aval et Affluents (142 communes / 1700 km²) a ainsi été publié le 15 novembre 2024. Cet arrêté inter-préfectoral marque une **ambition forte pour le territoire** et constitue un préalable à l'élaboration du SAGE Ain aval et affluents qui a été amorcée également au 2nd semestre 2024.

Agir, intervenir animer les programmes



Commission Locale de l'Eau (CLE) Ain Aval et Affluents

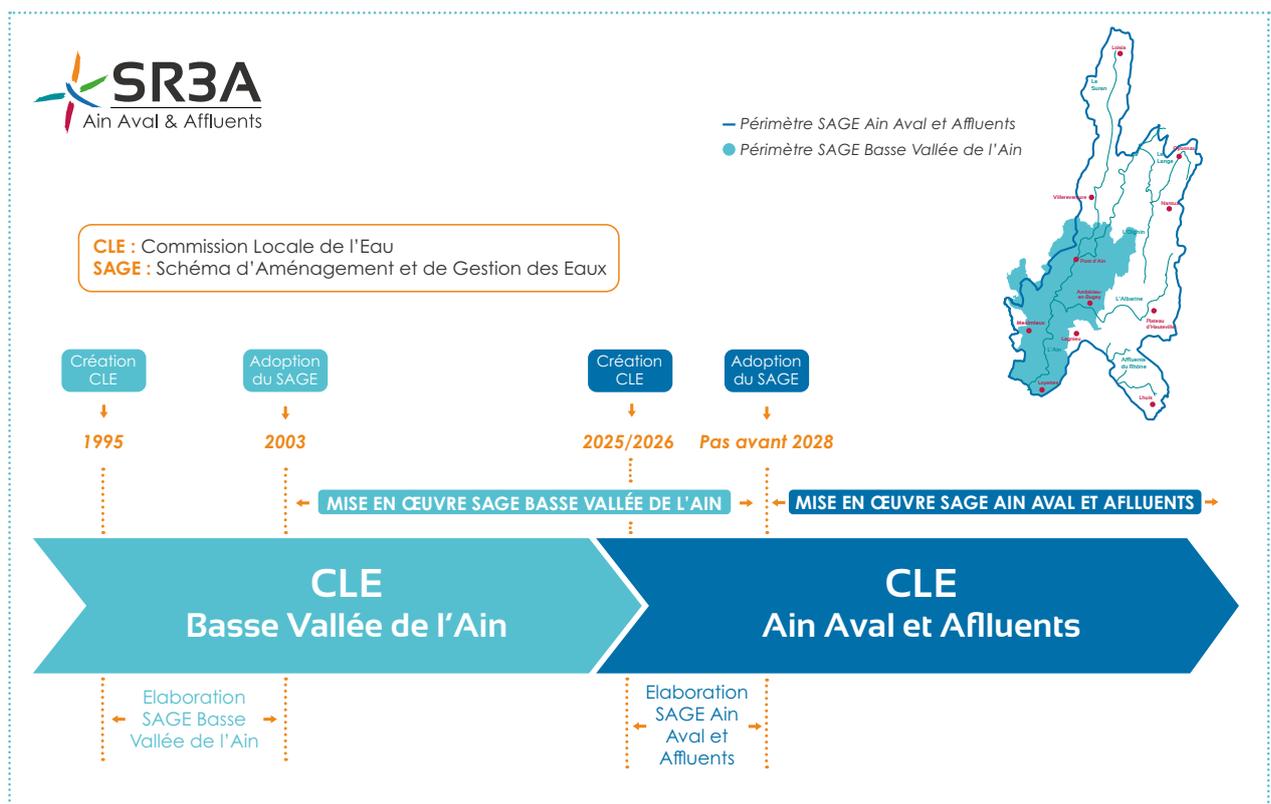
Créée par le préfet, la commission locale de l'eau (CLE) est chargée d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Une fois le SAGE adopté, elle veille à la bonne application des préconisations et des prescriptions inscrites dans le SAGE, ainsi qu'à la mise en place des actions.

La composition de la CLE, encadrée par le Code de l'environnement, prévoit **trois collèges**, dont un collège des collectivités territoriales, un collège des usagers, et un collège des services de l'État.

Les réflexions sur la composition pressentie de la nouvelle Commission Locale de l'Eau (CLE) Ain Aval et Affluents ont été engagées dès 2023, en parallèle de la démarche de modification du périmètre du SAGE basse vallée de l'Ain.

De nombreux temps d'échanges ont eu lieu en 2024 avec les élus du SR3A, le bureau élargi de la CLE actuelle, les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, et la MISEN pour discuter de la préfiguration de cette commission et aboutir à une **proposition la plus concertée possible**. Des réunions préalables à la mise en place de cette commission seront organisées, au 1er semestre 2025, avec les différents groupes d'acteurs.

En 2025, **la CLE Ain Aval et Affluents se substituera à la CLE basse vallée de l'Ain**, une fois l'arrêté interpréfectoral de composition de cette commission publié. Le SR3A, en tant que structure porteuse du SAGE basse vallée de l'Ain, poursuivra cependant la mise en œuvre du SAGE basse vallée de l'Ain jusqu'à l'adoption du SAGE Ain Aval et Affluents.



Etudes complémentaires

Karst et ZSAEP

L'état initial du SAGE Ain Aval et Affluents ayant mis en évidence des disparités et un manque d'informations, **deux études complémentaires ont été identifiées** et débiteront en 2025 :

- Étude d'actualisation des **zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable (ZSAEP)** sur le périmètre de la basse vallée de l'Ain
- Étude d'état des **connaissances de l'hydrosystème karstique et identification des enjeux associés** pour l'alimentation en eau potable et les milieux aquatiques sur le périmètre du SR3A

Définitions

- **Karst :**
Paysage formé par la dissolution de roches calcaires, caractérisé par des grottes, des gouffres, des rivières souterraines et des formes de relief particulières.
- **Hydrosystème :**
Ensemble des éléments d'eaux souterraines et de surface, et de leurs interactions.

SAGE

Basse Vallée de l'Ain

MISE À JOUR DU TABLEAU DE BORD



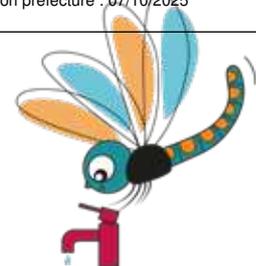
[Le tableau de bord du SAGE Basse vallée de l'Ain](#) – édition 2024 a été finalisé. Il s'agit d'un outil de suivi de la mise en œuvre du SAGE Basse vallée de l'Ain avec la production de **31 indicateurs de suivi** structurés selon les enjeux du SAGE (gouvernance, dynamique morphologique, gestion quantitative, milieux...).

[AVIS CLE BASSE VALLÉE DE L'AIN](#)

7 avis ont été émis par la CLE Basse vallée de l'Ain :

- Avis de la CLE plénière - Projet aménagement hydroélectrique Rhône-gia
- Avis du bureau de la CLE - Projet de révision du PLU de Loyettes
- Avis du bureau de la CLE - Autorisation temporaire de prélèvements d'eaux superficielles à des fins d'irrigation (Chambre d'Agriculture)
- Avis du bureau de la CLE - Porter à connaissance de la société 1.08 Recyclage
- Avis du bureau de la CLE - Demande d'autorisation environnementale de la société ARPA (création de carrière) à Leyment
- Avis du bureau de la CLE - Projet de révision du PLU de Chazey-sur-Ain
- Avis du bureau de la CLE - Déclaration préalable de travaux, installation et aménagements non soumis à permis sur la commune de Cerdon

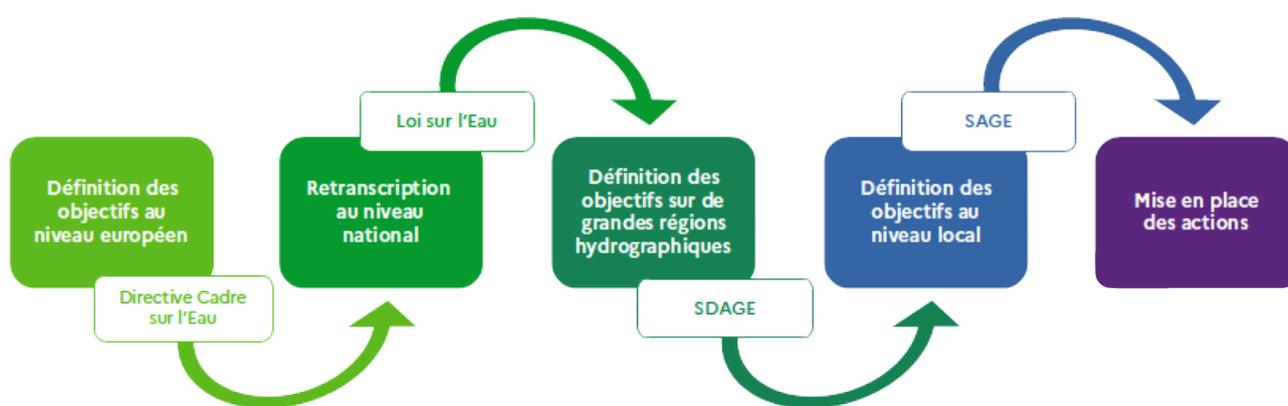




» Agir, intervenir animer les programmes

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2028-2033

Afin de préparer la **révision du SDAGE** sur le bassin Rhône-Méditerranée pour la période 2028-2033, le SR3A a participé à la consultation technique de l'état des lieux qui comprend notamment une synthèse des impacts subis par les eaux de surface et les eaux souterraines. La révision se poursuivra en 2025 avec **l'élaboration du programme de mesures** (plan d'actions).



Cadre réglementaire et politique française de l'eau © DDT84

SDAGE ?

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux : document de planification, à l'échelle d'un grand bassin hydrographique, défini à l'article L.212-1 du Code de l'environnement. Son objectif est de fixer les orientations fondamentales pour préserver et restaurer la qualité et la quantité de la ressource en eau, assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture...) et la protection des milieux aquatiques.

Plan de Gestion de la Ressource en Eau

PGRE

Le PGRE de la Basse Vallée de l'Ain, validé en 2017 pour une durée de 10 ans, est dans sa phase de **bilan mi-parcours**.

Le travail d'analyse des données nécessaires à la réalisation de ce bilan a **mis en lumière un certain nombre de difficultés**, qui ont été spécifiées aux membres du comité de pilotage.

Les chiffres et analyses sont réinterrogés pour parvenir à des conclusions justes et partagées par tous les acteurs, dans la mesure du possible. Il est prévu de finaliser le bilan sur 2025.

Surveiller les cours d'eau

La cellule d'alerte

La saison 2024 se caractérise par une **pluviométrie importante sur le premier semestre de l'année**, maintenant un niveau de nappe au-dessus de la médiane la majeure partie de l'année. Grâce à un début d'étiage tardif, et des températures clémentes, la cellule d'alerte ne s'est mobilisée qu'à partir du mois d'août. En effet, à la faveur d'un épisode caniculaire début août, l'augmentation de la température de l'eau et la forte insolation ont provoqué un **développement fulgurant d'algues** à partir du 5 août.

La cote relativement haute du lac de Vouglans a permis d'effectuer **4 lâchers d'eau, 2 thermiques et 2 algaux**.



Développement algal à Gévrioux le 12 août 2024

Préserver les habitats et les espèces

Natura 2000

En 2024, le SR3A a poursuivi l'**animation du site Natura 2000** "Basse vallée de l'Ain, confluence Ain-Rhône", avec des actions concrètes pour **préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** :

- Gestion pastorale sur quatre pelouses sèches
- Suivis naturalistes sur la zone de travaux de recharge sédimentaire à Varambon
- Accompagnement à la gestion forestière
- Maintien des actions estivales (Brigades Nature, collecte de déchets). Collecte de 26,48 tonnes de déchets par la CCPA et de 9,62 tonnes par les Brigades

Le **projet de restauration de la lône de Port de Loyes** sur la commune de Chazey-sur-Ain a également progressé, avec un sondage géotechnique et un rapport projet finalisé.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'animation du site est désormais assurée par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes.





» Agir, intervenir animer les programmes

Projets Agro-Environnementaux et Climatiques

PAEC

Le SR3A s'investit dans la **transition agroécologique** en participant à l'animation environnementale sur les **trois projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC)** qui couvrent majoritairement le territoire :

- Basse Vallée de l'Ain, PAEC porté par la Chambre d'Agriculture de l'Ain
- Revermont, PAEC porté par Grand Bourg Agglomération
- Massif du Bugey, PAEC porté par la Communauté de Communes Bugey Sud - Bresse

Aux côtés de la Chambre d'Agriculture, qui anime le volet agricole, et d'autres partenaires environnementaux (CEN, chargés de mission Natura 2000), il a permis aux **agriculteurs volontaires** de s'engager à **mettre en œuvre des pratiques vertueuses** sur une durée de 5 ans.



Les aides financières, provenant à 75% de l'Union Européenne (FEADER) et à 25% de l'État, permettent de compenser le manque à gagner potentiel. Les deux objectifs majeurs communs aux 3 PAEC sont le **maintien de la diversité floristique des prairies permanentes**, qu'elles soient pâturées et/ou fauchées, et le **maintien de l'ouverture des milieux**, notamment sur les pelouses sèches.

Au total, sur le territoire du SR3A, un peu plus de 1500 ha de prairies et zones pastorales ont été engagées par **29 exploitations**, qui bénéficieront d'un montant de plus d'environ 540 000 € sur 5 ans (2023-2027 ou 2024-2028 selon les exploitations).

Adapt'Agri

Le projet Adapt'Agri est porté par la communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon en réponse à l'appel à projets Eau&Climat de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Le SR3A est partenaire aux côtés de Mission Haies, la Chambre d'Agriculture 01, la fédération des Cuma de l'Ain, l'ADABio et Biosphère.

Adapt'Agri vise à **aider les agriculteurs volontaires à mettre en œuvre des essais d'évolution de pratiques**, par un financement, par un appui technique, et par des suivis. Le rôle du SR3A est de **compléter les plantations de haies par d'autres infrastructures agro-écologiques** (nichoirs surtout, mares à venir) pour favoriser les auxiliaires de cultures (et la biodiversité) et limiter les produits phytosanitaires (pour la qualité de la ressource en eau). En 2024, la prestation d'AgriNichoirs a permis d'installer **170 nichoirs chez 4 viticulteurs et 3 éleveurs**.



Nichoirs à chauves-souris et à mésanges

Renouvellement du label

Site Rivières Sauvages sur la Pernaz

Dans le cadre du **renouvellement du label Rivières Sauvages du site de la Pernaz**, un audit a été réalisé le 26 novembre 2024, en présence du Conseil Départemental de l'Ain, de Rivières Sauvages et des différents organismes partenaires, et d'AFNOR, l'organisme certificateur. Cette journée s'est articulée autour d'une **présentation en salle du bilan du précédent programme d'actions, complétée par une visite de terrain** :

- Visite de l'ancienne décharge évacuée à Bénonces
- Présentation de travaux de restauration écologique menés par le Département de l'Ain et la Fédération Départementale De Pêche De L'Ain sur deux secteurs
- Présentation des aménagements réalisés sur le parking de la cascade de Luizet, incluant la pose d'un écomètre
- Visite d'un chantier, en cours, de lutte contre le bambou, une espèce exotique envahissante.

Cette réunion a également permis de présenter le **nouveau programme d'actions pour la période 2024-2029**. Le comité de labellisation se réunira ensuite afin de décider du renouvellement du label.

Le SR3A est **désormais co-porteur, aux côtés des communes concernées et des partenaires locaux**. Ce plan a pour ambition de poursuivre la préservation de ce site naturel remarquable, tout en renforçant les connaissances et les actions de protection autour de la rivière.

Porteurs et financeurs du nouveau plan de gestion :

Rivières Sauvages, Département de l'Ain, communes de Bénonces et Serrières-de-Briord, Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, Fédération Départementale De Pêche De L'Ain, Fondation Caisse d'Épargne, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, LPO, IFREEMIS, AGESSEC.

Obtention du label Ramsar

Marais et tourbières des montagnes du Bugéy

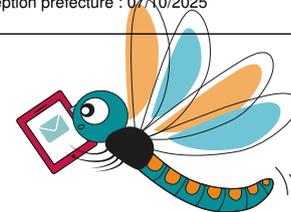
À la suite de la visite sur place des instances Ramsar les 12 et 13 juillet 2023 et après analyse de la pertinence de notre candidature, **le site "marais et tourbières des montagnes du Bugéy" a été officiellement labellisé** site Ramsar et inscrit le 22 mars 2024.

Il est constitué d'un cortège de **41 zones humides**, réparties entre le lac Genin et la tourbière de Cerin, recouvrant une superficie de **1 050 hectares**. Il se distingue des autres sites par **2 caractéristiques majeures** : une altitude supérieure à 750 mètres et la présence de systèmes tourbeux et marécageux.

Le site est cogéré par le SR3A et le CEN qui **coordonneront les plans de gestion et de conservation des milieux et habitats**, en lien avec le Conseil Départemental de l'Ain.



Cérémonie de remise du label Ramsar



Accompagner les acteurs

sensibiliser les citoyens

Des outils

Pour communiquer

En 2024, le SR3A a **poursuivi le développement de sa stratégie de communication** afin de mieux faire connaître ses missions, ses études et ses actions. Plusieurs supports et événements ont été mis en place pour informer et mobiliser les partenaires, les collectivités et le grand public :



- **Exposition « Rivières intermittentes »**

Cette exposition itinérante, conçue en partenariat avec l'INRAE, le laboratoire EVS (Environnement, Ville, Société), l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et le SR3A, a été inaugurée le mercredi 17 janvier dans les locaux de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain. Destinée au grand public, elle invite à découvrir la richesse et les enjeux de ces écosystèmes méconnus que sont les rivières intermittentes.

- **Kit de communication printemps/été**

Destiné aux collectivités, ce kit met en lumière les études et travaux réalisés par le SR3A à travers des articles « clés en main ». Les communes et communautés de communes sont invitées à sélectionner les contenus pertinents pour leur territoire et à les intégrer dans leurs propres supports de communication, notamment les bulletins municipaux.

- **Relations presse**

Le SR3A alimente régulièrement les médias locaux (presse écrite, radio, magazines) par le biais de communiqués, d'articles, et d'interviews, afin de relayer ses actions et valoriser ses initiatives.

- **Formation à l'outil IBCR**

Le 24 septembre, en partenariat avec FNE AURA, le SR3A a organisé une formation sur l'Indice de Biodiversité et de Connectivité des Ripisylves (IBCR). Cet outil permet d'évaluer de manière simple le potentiel écologique de la végétation en bord de cours d'eau. Une dizaine de participants, professionnels et membres d'associations, ont pu se familiariser avec le protocole et tester l'outil sur le terrain, à Montagnieu, sur la Brive aval, à l'aide d'une application mobile.



Formation à l'outil IBCR

Des animations

Pour sensibiliser

Dans le cadre de ses missions de sensibilisation et de valorisation des milieux aquatiques, le SR3A a **participé à plusieurs événements et organisé différentes animations au cours de l'année**. Ces actions, menées en partenariat avec diverses structures locales, ont permis de toucher un large public, des enfants aux familles, autour des enjeux liés à l'eau, aux zones humides et aux milieux naturels.



Stand du SR3A à la brocante de Brénod

- **Brocante de Brénod**

Le SR3A a tenu un stand lors de la brocante de Brénod. L'objectif était de présenter les différentes actions du SR3A et notamment les actions en faveur des zones humides.

- **Sortie découverte du marais de Vaux**

En partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) et le Département de l'Ain (CD01), une sortie naturaliste a été organisée au marais de Vaux. Cette balade guidée a permis aux participants de découvrir la richesse écologique du site et d'aborder les enjeux de sa préservation.

- **Festival « O'tour de l'eau » à Chatillon-la-Palud**

Le SR3A a participé au festival « O'tour de l'eau », organisé par l'association Agir pour la terre de nos enfants. Cet événement grand public, qui a réuni environ 700 visiteurs, visait à sensibiliser aux enjeux de l'eau et de la biodiversité. Le stand Natura 2000 tenu par le SR3A présentait les spécificités du site local et les actions de gestion mises en œuvre. Deux sorties nature ont également été proposées, portant sur la préservation des zones humides, le fonctionnement de la rivière d'Ain et la découverte des espèces emblématiques. Une vingtaine de personnes ont participé à chaque balade.

- **Animation scolaire sur les étangs Marron**

Une animation pédagogique a été organisée sur le site des étangs Marron, en partenariat avec l'association Bugey Nature. Cette sortie a rassemblé les élèves de l'école de Brénod autour d'un thème central : la découverte des libellules et des amphibiens, espèces emblématiques et indicatrices du bon état des zones humides. Grâce à un atelier sur place et des temps d'observation, les enfants ont pu observer les principales espèces présentes, comprendre leurs cycles de vie et leur rôle dans les écosystèmes.

Ce moment privilégié a permis de sensibiliser les plus jeunes à la fragilité de ces milieux naturels, tout en les reconnectant à leur territoire. Une belle réussite pour faire germer les graines de la biodiversité dans les esprits dès le plus jeune âge !

- **Balade commentée du milieu karstique du Suran**

Le 21 septembre, une sortie commentée a été organisée en partenariat avec l'AGEK sur la commune de Nivigne-et-Suran. Les participants ont pu explorer les particularités du milieu karstique, découvrir la résurgence du Gour de la Rande et les dolines du bois du Clapay. L'accent a été mis sur la fragilité de ces milieux et leur rôle dans le cycle de l'eau.

- **« Printemps des Rivières »**

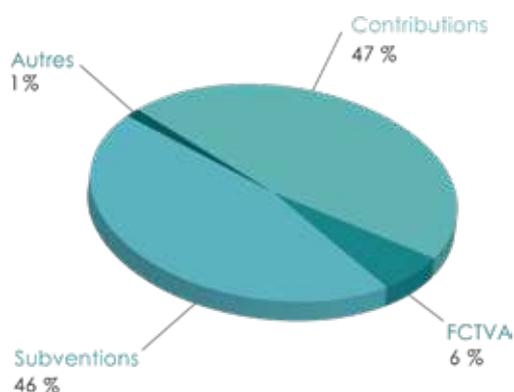
Dans le cadre de l'événement « Printemps des Rivières », soutenu par l'Agence de l'eau RMC, une autre sortie a été organisée le 4 mai à Druillat, en lien avec FNE Ain et les Amis du patrimoine de Druillat. Cette balade a permis de découvrir le Suran aval, les travaux de restauration menés par le SR3A, ainsi que la faune et la flore du cours d'eau.

Financer les programmes

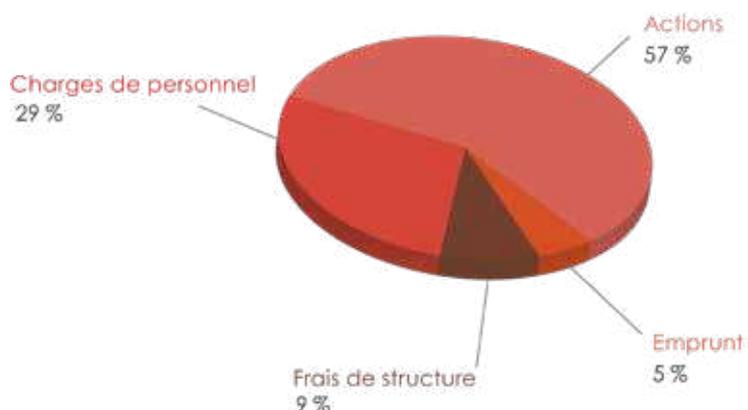
bilan comptable

Le budget 2024 réalisé par le SR3A est de 3,17 millions d'euros.
Ces dépenses se répartissent en fonctionnement pour 1,38 M€ et en investissement pour 1,78 M€.

Recettes 2024



Dépenses 2024



Concernant les dépenses, 57 % sont affectées aux actions, 29 % à l'ingénierie, l'animation et la gestion nécessaires à la mise en œuvre des actions, 9 % aux frais de structures et 5 % au remboursement de l'emprunt.

90 % des dépenses liées à des actions sont liées à la mise en œuvre de **la compétence GEMAPI**.

Les recettes sont basées à 47 % sur les contributions des membres, 46 % sur les subventions, 6 % sur le Fonds de Compensation de la TVA (sur les actions de 2020) et 1 % sur d'autres recettes.

Les chiffres présentés sont issus du Compte Financier Unique 2024 validé par le comité syndical du 18 mars 2025, et correspondent aux opérations budgétaires réalisées dans l'année.

Un soutien financier fort

- L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;
- Le département de l'Ain ;
- L'État ;
- Les fonds européens (FEADER) ;
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- La Région Bourgogne Franche Comté ;

Continuer sur sa lancée

perspectives 2025

L'activité du SR3A se poursuit et se développe en 2025, un aperçu des priorités de cette année et des actions programmées :

- Réaliser des travaux de restauration du Suran à Val Suran et de l'Oignin à Izernore
- Pose des repères de crues
- Poursuite de la régularisation des systèmes d'endiguement
- Finalisation de l'étude prospective Ain Aval 2050 et lancement de la mise en œuvre du PAO en lien avec le contrat Eau et climat
- Mise en place de la CLE Ain Aval et Affluents
- SAGE Ain Aval et Affluents : Lancement des études complémentaires (karst et ZSAEP)
- SAGE Ain Aval et Affluents : Finalisation de l'état initial et rédaction du diagnostic
- SDAGE 2028-2033 : Co-construction du programme de mesures
- PGRE : finalisation du bilan et réflexion sur les suites à donner
- Bancarisation des travaux/études réalisés autour de la rivière d'Ain
- Participation à la révision des seuils de l'arrêté cadre sécheresse départementale
- Finalisation des études EBF, validation des périmètres et des programmes d'actions

Glossaire

- **BRA** : Basse Rivière d'Ain
- **CEN** : Conservatoire d'Espaces Naturels
- **CLE** : Commission Locale de l'Eau
- **EBF** : Espace de bon fonctionnement
- **EPAGE** : Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- **ENS** : Espace naturel sensible
- **DDT** : Direction départementale des Territoires
- **DREAL** : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- **GEMAPI** : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- **IBCR** : Indice de Biodiversité et de Connectivité des Ripisylves
- **ICPE** : Installations classées pour la protection de l'environnement
- **OFB** : Office Français de la Biodiversité
- **PAPI** : Programme d'Actions et de Prévention des Inondations
- **PAEC** : Projet AgroEnvironnemental et Climatique
- **PCAET** : Plan climat-air-énergie territorial
- **PEP** : Programme d'Etudes Préalables
- **PGRE** : Plan de gestion de la ressource en eau
- **PGSZH** : Plan de gestion stratégique des zones humides
- **PPRI** : Plan de prévention des risques naturels d'inondation
- **PLUi** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- **ROE** : Référentiel des Obstacles à l'Écoulement
- **SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
- **SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- **SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- **STEP** : Station d'épuration des eaux usées
- **SUP** : Servitudes d'utilité publique
- **ZSAEP** : Zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable

SR3A

SYNDICAT DE LA RIVIÈRE D'AIN AVAL ET DE SES AFFLUENTS

au service de



Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents
15 rue Marcel Paul
01500 Ambérieu-en-Bugey
04.74.37.42.80
contact@ain-aval.fr



www.ain-aval.fr

